

IBR
IRE



RAPPORT ANNUEL 2022

INSTITUT DES RÉVISEURS D'ENTREPRISES

| | | | | | |
|----|---|----|--|--|--|
| 3 | Mot du président | | | | |
| 5 | La mission de l'IRE | | | | |
| 6 | Chiffres clés 2022 | | | | |
| | La profession | 7 | | | |
| | Outils de communication | 8 | | | |
| 9 | Faits marquants 2022 | | | | |
| 13 | Le rapport de durabilité | | | | |
| 17 | Notre structure | | | | |
| | Conseil | 18 | | | |
| | Comité exécutif | 19 | | | |
| | Collège des commissaires | 19 | | | |
| | Conseil des Jeunes | 20 | | | |
| | Comité des travaux législatifs | 22 | | | |
| | Cellule de coordination PCAOB | 22 | | | |
| | Services internes | 23 | | | |
| 24 | Accès à la profession | | | | |
| | La Commission de stage | 25 | | | |
| | Travaux de la Commission de stage | 26 | | | |
| | Rôle de la Commission d'examen | 29 | | | |
| | Examen d'aptitude | 30 | | | |
| | Statistiques | 31 | | | |
| 33 | Normes et Doctrine d'audit | | | | |
| | La Commission des Normes | 34 | | | |
| | Normes et recommandations | 35 | | | |
| | Doctrine | 40 | | | |
| | Publications et contributions | 40 | | | |
| | Coup d'œil vers l'avenir | 41 | | | |
| | Suivi des évolutions internationales et européennes | 41 | | | |
| 42 | Missions déléguées | | | | |
| | Registre public | 43 | | | |
| | Commission Formation | 48 | | | |
| 51 | Commissions d'études | | | | |
| | Commission Juridique | 52 | | | |
| | Commission SME-SMP | 54 | | | |
| | Commission Services à la profession | 57 | | | |
| | Commission Secteur public | 58 | | | |
| | Commission Secteur Non marchand | 60 | | | |
| | Commission des Questions Comptables | 61 | | | |
| 62 | Relations internationales | | | | |



Mot du président

Chère Consoeur,
Cher Confrère,

Cela fait maintenant une année que vous m'avez fait l'honneur de me confier la présidence de notre bel institut. Je suis particulièrement honoré de vous présenter aujourd'hui le rapport annuel relatif à l'année 2022.

L'année écoulée a été marquée par de nombreux défis et opportunités pour notre profession, mais je suis heureux de dire que nous avons réussi à naviguer avec succès grâce à votre engagement envers la qualité et l'intégrité de notre travail en tant que réviseurs d'entreprises.

Tout comme moi, le conseil de l'IRE est convaincu que ce n'est que par la qualité

que nous ferons la différence. Un travail de haute qualité sans compromis, répondant à des normes éthiques élevées et au service de l'intérêt général, est et doit rester notre boussole pour notre profession. Je vous encourage à poursuivre en cette voie dans le cadre de vos travaux.

Vous le savez, l'une des principales préoccupations de notre institut et plus largement de tous les cabinets de révision est d'attirer les meilleurs talents pour notre profession. Je m'engage avec notre conseil à travailler sans relâche pour faire du révisorat d'entreprises une carrière innovante, attrayante et porteuse de sens pour les jeunes diplômés en leur offrant des formations et des débouchés professionnels gratifiants. Notre intention est de prendre contact avec les universités et hautes écoles afin de développer



des partenariats ayant pour but de promouvoir notre profession et d'attirer les meilleurs jeunes diplômés vers le révisorat d'entreprises.

Nous avons également continué à entretenir des relations étroites et franches avec le Collège de supervision des réviseurs d'entreprises, ainsi qu'avec le Conseil supérieur des professions Economiques en travaillant ensemble, dans le respect des compétences de chacun, afin d'améliorer les normes d'exercice professionnel et d'assurer des travaux de haute qualité pour toutes les parties prenantes. Ces relations franches avec le Collège nous ont permis d'attirer l'attention de ce dernier sur le ressenti des réviseurs d'entreprises par rapport aux contrôles de qualité qui sont parfois perçus comme trop formalistes sans suffisamment tenir compte des contraintes auxquelles vous êtes confrontés.

Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec eux en défendant les intérêts de la profession et en garantissant que les réviseurs d'entreprises restent à la pointe du professionnalisme et de la qualité. Nous formulons également le vœu que le Collège exerce ses compétences de supervision de manière proportionnée et en gardant à l'esprit l'importance de conserver toute l'attractivité du métier de réviseur d'entreprises.

La digitalisation accélérée de l'économie est depuis plusieurs années déjà un autre défi que nous devons continuer à relever. Nous devons nous assurer que nos membres soient formés

aux dernières technologies et méthodologies de révision afin de les aider à relever les défis de la digitalisation.

Une autre de mes préoccupations est d'améliorer l'image des réviseurs d'entreprises. Depuis le début de mon mandat de président, plusieurs initiatives ont été prises afin d'intensifier et d'améliorer les contacts avec la presse. C'est un travail de longue haleine que nous allons poursuivre en 2023, en nous faisant accompagner par des professionnels de la communication et du marketing. Je suis convaincu que nous en récolterons prochainement les fruits.

Enfin et c'est sans doute le challenge le plus important que nous ayons à relever, nous devons nous préparer, dans le respect d'un nouveau cadre normatif, à auditer les informations de durabilité. La directive européenne (dénommée CSRD) a été publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne le 20 décembre dernier. Elle doit être traduite dans les droits nationaux des Etats membres pour juin 2024.

Selon nos estimations, confirmées par la Fédération des Entreprises de Belgique, plus de 2 500 entreprises seront concernées par la production et l'audit d'informations de durabilité.

Cette directive place les auditeurs légaux (donc en Belgique les réviseurs d'entreprises) en pole position pour réaliser ces audits. Nous suivons avec grande attention les travaux de transposition de cette directive en droit belge et veillerons à y défendre vos intérêts.

Nous devons également nous préparer afin d'être en mesure collectivement pour pouvoir fournir des travaux d'audit des informations de durabilité qui soient de haute qualité et au service de tous les stakeholders.

Nous avons déjà mis en place de nouveaux programmes pour aider nos membres à améliorer leurs compétences en matière d'audit de durabilité, lesquelles sont de plus en plus recherchées par les entreprises et les investisseurs.

La prochaine journée du révisorat du 14 septembre prochain sera consacrée à cette importante thématique. Je vous encourage ainsi que vos collaborateurs à y participer en grand nombre.

Après une année, il est trop tôt pour tirer un bilan de cette mandature. Toutefois, je puis vous assurer que je suis, tout comme l'ensemble du conseil de l'IRE, extrêmement motivé pour vous représenter et pour défendre vos intérêts.

Je suis fier de tout ce que nous avons accompli au cours de la dernière année et je suis impatient de poursuivre notre travail pour garantir la qualité et l'intégrité de notre profession.

Je vous remercie pour votre engagement et je vous invite à examiner attentivement le rapport annuel pour en savoir plus sur nos accomplissements et nos plans pour l'avenir.

Patrick Van Impe
Président de l'IRE

La mission de l'IRE

L'Institut des Réviseurs d'Entreprises est une organisation professionnelle créée par la loi qui soutient le réviseur d'entreprises dans l'accomplissement de son rôle crucial dans le système économique et social, à savoir celui d'un expert financier qui, par son indépendance et son intégrité, est un maillon essentiel dans la création de la stabilité économique et de la confiance de l'ensemble des acteurs. Les principales tâches de l'IRE consistent notamment à fournir des services et offrir une formation permanente aux réviseurs d'entreprises ainsi que l'accès à la profession de réviseur d'entreprises. La profession est soumise à une supervision publique indépendante qui est confiée depuis le 1er janvier 2017 au Collège de supervision des réviseurs d'entreprises, laquelle participe directement à la confiance du public dans la fiabilité des états financiers des sociétés et des organisations.



Chiffres clés 2022

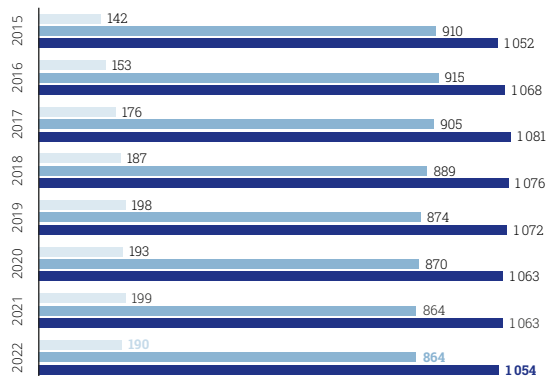
- 7 La profession
- 8 Outils de communication



Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)

1.054

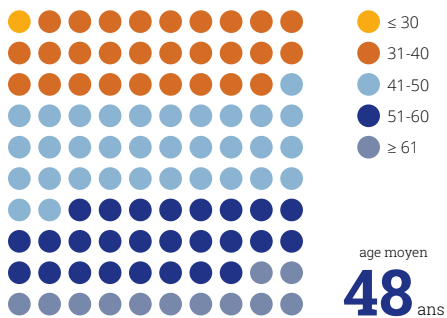
réviseurs d'entreprises au 31/12/2022 *



■ Réviseurs d'entreprises se déclarant empêchés d'exercer des missions révisorales
■ Réviseurs d'entreprises exerçant des missions révisorales
■ Total

La profession

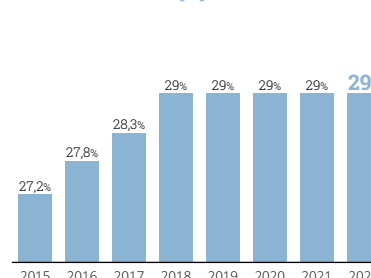
Repartition par tranche d'âge



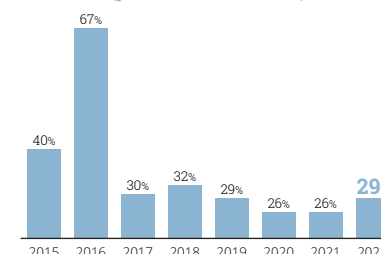
Repartition hommes-femmes



Evolution de la population féminine



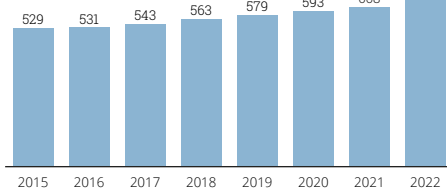
Evolution de l'entrée des femmes dans la profession (prestations de serment)



Cabinets de révision

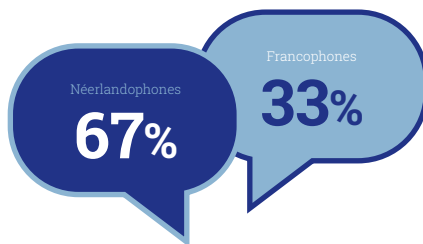
677

cabinets de révision au 31/12/2022 *



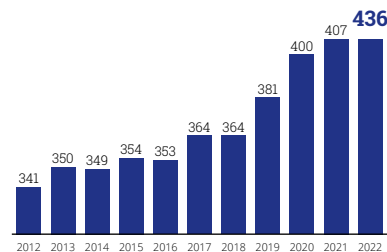
* Source : Registre public au 31/12/2022

Repartition linguistique



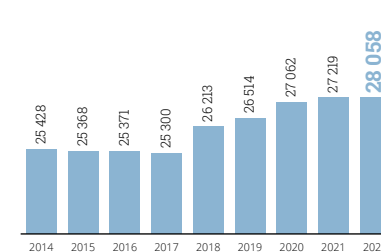
Evolution des honoraires

Mandats et missions ponctuelles exclusivement réservées aux réviseurs d'entreprises, en MIO EUR **



Missions de contrôle

Mandats **



** Source : Auditors Annual Cartography, 28/02/2023

Outils de communication

Le site internet de l'IRE en 2022

Nombre de **visites** : total

61.433 — **165.951** — **455**
visiteurs — — Visites par jour



Ordinateur

147.101



Téléphone

18.202



Tablette

648

LinkedIn Company Page

3.185

abonnés (+13,75% par rapport à 2021)

Faits marquants 2022

janvier

1 - Entrée en vigueur de la nouvelle norme de formation permanente. - **18** - Débat de Nouvel An organisé par l'ITAA et l'IRE 'La relance et le rôle des professions économiques', avec les membres du panel Willy Borsus (MR), Sven Gatz (Open VLD), Andries Gryffroy (N-VA), Bart Van Coile (ITAA) et Tom Meuleman (IBR). - **28** - Un nouveau moteur de recherche permet une recherche plus performante de l'ensemble du contenu des sites web de l'IRE et de l'ICCI.

février

3 - Consultation publique sur le projet de norme relative au contrôle contractuel des PME et des petites A(I)SBL et fondations et aux missions légales réservées et partagées auprès des PME et des petites A(I)SBL et fondations (version révisée 2021).



mars

11 - Consultation publique sur le projet de norme relative à l'application en Belgique des normes internationales de gestion de qualité (normes ISQM 1 et 2) et de la norme ISA 220 (révisée).

avril

4 - Débat sur la 'nouvelle façon de travailler' dans les cabinets d'audit, avec Vincent De Wulf, Isabelle Meunier, Barbara Dequae et Laura Guarino. - **29** - L'Assemblée générale a élu un nouveau Conseil. Patrick Van Impe devient président, Eric Van Hoof devient vice-président.

juin

1 - Nouvelle consultation publique sur le projet de norme relative à l'application en Belgique des normes ISQM 1 et 2 et de la norme ISA 220 (Révisée). - **3** - L'IRE devient membre de l'EFAA (European Federation of Accountants and Auditors for SMEs).



29 avril – L'Assemblée générale a élu un nouveau Conseil. Patrick Van Impe devient président.



septembre

5 - Consultation publique sur le projet de norme relative à l'application des normes ISA 250 (Révisée), 315 (Révisée 2019) et 540 (Révisée) en Belgique. - **22** - Deuxième édition de la Journée du Révisorat sur les thèmes du rapport de durabilité, de l'attractivité de la profession et du rôle du réviseur d'entreprises en tant que partenaire de confiance.

octobre

5 - Mise à jour de la brochure 'Comment financer la croissance de ma PME ?', une publication destinée aux petites entreprises qui explique quelques règles de base d'une bonne gestion financière. - **25** - Deuxième édition de la 'Journée du secteur public' dont le fil conducteur est la collaboration entre les acteurs de contrôle ainsi que l'amélioration du fonctionnement et la professionnalisation tant des organes de contrôle que des organismes contrôlés.

novembre

2 - L'IRE reçoit une nomination spéciale de l'ISAR Honours (un groupe de travail inter-gouvernemental coordonné par l'ONU) pour les *Awards for Best Belgian Sustainability Reports* qu'il organise depuis plus de 20 ans. - **5** - Le révisorât dans la presse: *Kanaal Z Trendstalk* avec le président de l'IRE, Patrick Van Impe. - **14-18** - Le président Patrick Van Impe, le secrétaire général Marc Bihain et le président honoraire Michel De Wolf représentent l'IRE à l'assemblée générale de l'IFAC à Mumbai. - **28** - Le Conseil de l'UE donne son feu vert définitif à la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), une nouvelle étape dans la transition de l'UE vers une économie durable. - **29** - 21^{ème} édition des *Awards for Best Belgian Sustainability Reports*. Les gagnants cette année sont Schröder, Oxfam Fair Trade, Elia, Vandemoortele et De Winning.

décembre

1 - L'IRE dans la presse – Le président Patrick Van Impe dans *FDmagazine*: « Nous devons nous repositionner en tant qu'*opinion makers* ». - **10** - Remise solennelle des titres de Lauréat du Travail à 10 réviseurs d'entreprises par l'Institut royal des Elites du Travail de Belgique (IRET).



29 novembre – 21^{ème} édition des *Awards for Best Belgian Sustainability Reports*

Le rapport de durabilité : un défi mondial

En organisant les *Awards for Best Belgian Sustainability Reports*,
l'IRE joue un rôle de pionnier au niveau belge depuis 1999 !





L'IRE organise depuis plus de 20 ans les *Awards for Best Belgian Sustainability Reports*. Cette initiative récompense les organisations qui publient en toute transparence des informations sur les questions de durabilité qui touchent leurs activités et encourage les autres organisations à en faire de même en promouvant l'intégration des informations de durabilité dans leur rapport, notamment sur la base des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Cette initiative est soutenue par l'Institut Fédéral du Développement Durable (IFDD), The Shift, l'UCM, l'UNIZO, l'UWE, l'Antwerp Management School, et les chambres de commerce belge.

En novembre 2022, cette initiative pionnière a été récompensée par une nomination spéciale dans la catégorie nationale



aux *ISAR Honours 2022*. L'ISAR est un groupe de travail international qui rassemble des experts sur les normes internationales de comptabilité et de reporting et qui est coordonné par l'UNCTAD. Les *ISAR Honours* ont pour objectif de sensibiliser et de favoriser la diffusion des bonnes pratiques nationales et internationales en matière de reporting de durabilité et de reporting SDG.

Le concours et processus du Jury en 2022

En 2022, 47 entités actives en Belgique ont participé à la 21^{ème} édition de ce concours en introduisant leur rapport de durabilité via le site internet dédié : www.sustainabilityreports.be. Ces organisations participantes étaient réparties en deux catégories : il y avait 37 organisations dans la catégorie « grandes organisations », à savoir des entités cotées en bourse ou dépassant deux des critères suivants : 250 employés, 17 millions d'euros de total du bilan, 34 millions d'euros de chiffre d'affaires net ; et 10 organisations dans la catégorie « autres organisations » qui comprenait des entreprises comptant moins de 250 employés (PME) et des organisations du type ONG, ASBL, fédérations, écoles ou institutions publiques.

Les critères d'évaluation dont s'est servi le jury pour évaluer les différents rapports sont en grande partie basés sur les standards de la *Global Reporting Initiative (GRI)* et comprennent les objectifs de développement durable adoptés par l'Organisation des Nations unies en 2015. Les rapports de durabilité établis

sur base de cadres nationaux, internationaux ou de l'Union européenne peuvent également participer aux Awards. L'objectif de cette initiative est de mettre en avant certains rapports sur base d'un critère particulier qui n'est pas nécessairement basé sur les normes GRI.

Le Jury, composé de 21 représentants du monde académique, économique, associatif, médiatique, public ainsi que de réviseurs d'entreprises, s'est réuni à deux reprises pour effectuer une évaluation en deux phases des rapports reçus (le 12 septembre et le 17 octobre 2022). Ce processus a permis aux membres du Jury de lire entre 10 et 15 rapports par phase.

A l'issue des délibérations, le Jury a sélectionné :

- Deux nominés par taille d'organisation pour le prix « Best impact Sustainability Report » : Vandemoortele et Umicore pour la catégorie « Grandes organisations » et Oxfam Fair Trade et De Winning pour la catégorie « Autres organisations ». Un vote du public, après avoir entendu chaque organisation présenter l'impact de son rapport de durabilité, a départagé les gagnants lors de la cérémonie des Awards (voir ci-après).
- Les gagnants des prix spécifiques suivants :
 - “Best 1st Sustainability Report” ;
 - “Sustainability Report best linked to the 2030 SDG Agenda” ;
 - “Best Sustainability Report on Stakeholder Inclusiveness and Engagement” ; and
 - “Best Sustainability Report in Creativity & Originality”.

La cérémonie du 29 novembre 2022

La cérémonie de remise des *Awards for Best Belgian Sustainability Reports* qui a eu lieu le 29 novembre 2022 a été suivie par près de 250 personnes qui ont eu la possibilité de voter pour élire les lauréats dans la catégorie « best impact » : De Winning et Vandemoortele.

Les Awards dans les quatre autres catégories ont été attribués par le jury à :

- Schröder et Oxfam Fair Trade (Best first Sustainability Report) ;
- Elia (Best Sustainability Report on Stakeholder Inclusiveness and Engagement) ;
- De Winning (Best Sustainability Report in Creativity and Originality) ;
- Schröder (Sustainability Report Best Linked to the 2030 SDGs Agenda).

Madame Zakia KHATTABI, Ministre du Développement durable nous a fait l'honneur d'introduire la cérémonie qui a été clôturée par Patrick VAN IMPE, Président de l'IRE.

A l'issue de la cérémonie, l'IRE a organisé la possibilité pour les organisations participantes qui le souhaitent de recevoir un feedback des membres du Jury afin de pouvoir améliorer leur rapport. Une dizaine d'organisations ont reçu des commentaires personnalisés de la part des membres du Jury.

Retrouvez les tendances de l'édition 2022, les commentaires du Jury sur les rapports remarquables ainsi que sur les gagnants et nominés sont disponibles dans la brochure « Trends & remarkable reports of the edition » téléchargeable sur le site internet www.sustainabilityreports.be (onglet « Trends »).

Retrouvez également les présentations lors de la cérémonie, les rapports des gagnants, les vidéos de présentation des nominés et des gagnants, les rapports remarquables, les photos ainsi qu'un aftermovie de l'événement sur www.sustainabilityreports.be (onglet « ceremony »).

Suivez-nous sur [la page LinkedIn](#) créée en 2022.



Les workshops 2022

Dans le cadre des Awards, 4 workshops d'une heure 30 ont été organisés en ligne après la cérémonie sur les thèmes suivants :

- *How does caring for the next generation motivate authentic sustainability in family businesses?*, lundi 5 décembre 2022, organisé par: Anouk Van de Meulebroecke, Slidingdoors et Luc Van Liedekerke, professor Sustainability and Ethics, University of Antwerp
- *Corporate due diligence of the supply chain*, mardi 13 décembre 2022, organisé par Katherina Wallyn, experte Maatschappelijke Verantwoordelijkheid FIDO/IFDD et Guido De Clercq, Executive Director Transparency International
- *Interconnectivity between financial and sustainability reporting*, mardi 10 janvier 2023, organisé par Déborah Fischer, réviseur d'entreprises RSM et Serge Pattyn, Financial Analyst and Business Consultant ABAF/BVFA
- *How to get started on sustainability reporting?*, lundi 16 janvier 2023, organisé par: Pieter Wollaert, CIFAL Flanders, Sofian Milad, réviseur d'entreprises Deloitte et Anouk Van de Meulebroecke, slidingdoors

Notre structure

- 18 Conseil
- 19 Comité exécutif
- 19 Collège des commissaires
- 20 Conseil des Jeunes
- 22 Comité des travaux législatifs
- 22 Cellule de coordination PCAOB
- 23 Services internes



Conseil

Composition

PRÉSIDENT

Patrick VAN IMPE

VICE-PRÉSIDENT

Eric VAN HOOF

MEMBRES D'EXPRESSION FRANÇAISE

Olivier de BONHOME,
Charles-Henri de STREEL
(secrétaire-trésorier), Xavier DOYEN,
Laura GUARINO, Patricia LELEU et
Alexis VAN BAVEL

MEMBRES D'EXPRESSION NÉERLANDAISE

Raf COX, Katleen DAEMS,
Nico HOUTHAEVE (secrétaire),
Ine NUYTS, Wim RUTSAERT et
Inge SAEYS

L'IRE est dirigé par un Conseil, composé de 14 réviseurs d'entreprises, dont un exerce la fonction de président et un autre celle de vice-président. Les membres du Conseil sont élus par l'assemblée générale.



De gauche à droite:
Alexis Van Bavel, Marc Bihain (secrétaire général),
Patricia Leleu, Nico Houthaeve, Inge Saeys, Ine Nuyts,
Patrick Van Impe (président), Raf Cox, Eric Van Hoof
(vice-président), Charles-Henri de Streel (trésorier),
Wim Rutsaert, Katleen Daems, Laura Guarino,
Olivier de Bonhome, Inge Vanbeveren (secrétaire
général adjoint) et Xavier Doyen

Comité exécutif

Composition

PRÉSIDENT

Patrick VAN IMPE

VICE-PRÉSIDENT

Eric VAN HOOF

MEMBRES DU CONSEIL

Olivier de BONHOME et
Nico HOUTHAEVE

Le Conseil confie la gestion journalière de l'IRE à un Comité exécutif, dans lequel siègent le président, le vice-président et deux membres du Conseil, et qui se réunit mensuellement.

En 2022, le Comité exécutif s'est réuni 12 fois.



De gauche à droite: Marc Bihain (secrétaire général), Nico Houthaeve, Patrick Van Impe (président), Eric Van Hoof (vice-président), Olivier de Bonhome et Inge Vanbeveren (secrétaire général adjoint)

Collège des commissaires

Hélène SPEGELAERE et Carl ROMBAUT



Hélène Spegelaere



Carl Rombaut

Conseil des Jeunes

Composition

PRÉSIDENT

Laura GUARINO

MEMBRES

Ellemarie BEX, Céline BOURGEOU,
Christian CALUWAERTS,
Florence DUPUIS, Laura GUARINO,
Amy KEITA, Natalia KHAMRAEVA,
Emilie LEFEBVRE, Morgane LEJEUNE,
Thalissa LOOTS, Thomas MEURICE,
Catherine MONSIEUR,
Jabo MUTSINZI, Sylvain ROUSSEAU,
Helena ROUX, Sam VANDER VENNET,
Anaïs VANDEMEULEBROECKE,
Guillaume VANHOLLEBEKE,
Stefanie VERHAEGHE et
Mathias VERRUE

COORDINATION

Jan LAPLASSE

Le Conseil des jeunes a été créé fin 2016 à l'initiative du Conseil et est composé de stagiaires et de jeunes réviseurs d'entreprises. La mission du Conseil des jeunes est la suivante :

- Promouvoir la profession et l'image du titre de réviseur d'entreprises ;
- Assurer la liaison avec les jeunes (en particulier les stagiaires) et traduire cela en recommandations à l'IRE ;
- Améliorer les contacts avec les institutions éducatives dans le but d'augmenter l'afflux de diplômés vers un stage de l'IRE ;
- Optimiser la formation en l'alignant sur les nouveaux défis de la profession ;
- La création d'un réseau pour les stagiaires et les jeunes réviseurs.

Le Conseil des Jeunes est à l'écoute du Conseil de l'IRE et formule des recommandations et des propositions novatrices afin de mener à bien sa mission.

Activités en 2022

Le Conseil des jeunes est rentré dans un nouveau cycle durant l'année 2022. Vu que la limite d'âge de 37 ans a été atteinte par de nombreux membres, nous avons une nouvelle composition de jeunes stagiaires et réviseurs d'entreprises plein d'entrain. Nous avons voulu un Conseil des jeunes particulièrement équitable : 18 membres, parfaite parité linguistique, une représentation égale des grands,

petits et moyens cabinets et aussi (et surtout !) une belle représentation féminine.

Dès la rentrée de septembre, nous nous sommes attelés à un programme de travail centré sur l'attractivité de la profession. Nous avons étendu notre angle d'attaque en trois temps :



Laura Guarino,
présidente du Conseil des Jeunes depuis 2022

1. Nous continuons la présentation de la profession aux hautes écoles et universités du pays. Sachez d'ailleurs que les membres du Conseil des jeunes en 2022 ont déjà visité 10 écoles avec un impact total de 370 étudiants touchés. Nous continuons notre tour durant le reste de l'année scolaire. Lors de ces présentations, nous mettons en avant notre profession et ses atouts. Nous développons également un bon réseau de contacts dans les écoles qui sont notre premier pourvoyeur de futurs réviseurs d'entreprises.
2. En parallèle, nous développons un premier *business game* estampillé IRE afin de le présenter dès la rentrée scolaire 2023 aux étudiants lors de nos visites de présentation. Ils auront une première expérience ludique de notre travail d'audit. Ce *business game* sera ensuite petit à petit peaufiné et enrichi afin d'offrir une expérience virtuelle disponible en ligne à tous les intéressés pour, nous l'espérons, l'année 2024.
3. Enfin, par la force du réseau de contacts établis par nos membres dans les hautes écoles et universités et grâce à nos diverses activités proposées, nous espérons pouvoir organiser un premier *Young Profs Day* à l'horizon 2025. Ce ne sera plus l'IRE qui ira vers les étudiants mais les étudiants qui viendront à nous afin d'en savoir plus sur notre profession. Nous allons nous atteler à leur offrir un beau programme afin de rendre le travail d'audit plus attrayant que jamais !

Horizon 2025

Business game

Développer un business game d'une heure et le présenter aux universités à partir de septembre 2023

Virtual experience

Développer une expérience virtuelle de première approche de l'audit et la rendre accessible pour 2024

Young Profs Day 2025

Développer le business game pour une demi-journée et le proposer lors d'une journée pour les étudiants :

- Business Case avec des prix à la clé
- Séances d'information sur le stage
- Virtual Experience
- Audit Job Fair

Vous l'aurez compris, notre travail s'étend sur trois années bien remplies. Notre projet à l'horizon 2025 est ambitieux mais nos membres le sont aussi ! Enfin, sachez que nous proposerons en 2023 un nouveau *Community Event* que nous espérons convivial entre tous les acteurs de notre profession, il va sans dire que nous vous y attendons nombreux.

Laura GUARINO

Comité des travaux législatifs

Composition

PRÉSIDENT

Fernand MAILLARD (jusqu'au 2 mai 2022)
et Eric VAN HOOFF (depuis le 2 mai 2022)

MEMBRES

Lieven ACKE (jusqu'au 2 mai 2022),
Patricia LELEU, Patrick VAN IMPE
(jusqu'au 2 mai 2022), Charles-Henri
de STREEL (depuis le 2 mai 2022) et
Wim RUTSAERT (depuis le 2 mai 2022).



Ce Comité, qui se réunit mensuellement, soutient le Conseil dans sa fonction de veille législative et normative.

Le Comité des travaux législatifs est chargé des cinq fonctions suivantes :

1. **Fonction de radar** : examen systématique des évolutions législatives intéressant la profession ;
2. **Fonction proactive de rédaction de textes législatifs** : propositions de nouveaux textes législatifs ou de questions parlementaires ;
3. **Fonction de préparation des publications de l'IRE** : révision des avis et communications de l'IRE préparées par les commissions de l'IRE ;
4. **Fonction de relais avec les autres organes de l'IRE** : en particulier avec la Commission des Questions Comptables, la Commission des Normes et la Commission Juridique ;
5. **Fonction de brainstorming** : réflexion autour des thèmes centraux de la profession.

En 2022, le Comité des travaux législatifs s'est réuni 11 fois.

Cellule de coordination PCAOB

PRÉSIDENT

Tom MEULEMAN
(jusqu'au 25 février 2022) et
Nico HOUTHAEVE
(depuis le 5 septembre 2022)

La cellule veille au suivi des obligations d'enregistrement de membres de l'IRE auprès du *Public Company Accounting Oversight Board* (PCAOB), imposées par la SEC.

En 2022, la cellule PCAOB a poursuivi ses activités, s'assurant de l'actualisation des données transmises lors de l'enregistrement (*Annual Report Form*) par les cabinets de révision concernés. En outre, l'impact de l'accord de coopération entre le Collège de supervision des réviseurs d'entreprises (CSR) et le PCAOB a fait l'objet de discussions.

La cellule de coordination est ouverte à tous les réviseurs d'entreprises.



Services internes au 31/12/2022

Secrétariat-général

sg@ibr-ire.be

Marc BIHAIN | secrétaire général
Inge VANBEVEREN | secrétaire général adjoint
Alexia CAUWE | chef de service
Joyce VEECKMAN | management assistant

Affaires juridiques

jur@ibr-ire.be

Inge VANBEVEREN | secrétaire général adjoint
Camille LUXEN | attaché
Steven DE BLAUWE | conseiller
Aurélia WIATR | attaché

Formation

education@ibr-ire.be

Alexia CAUWE | chef de service
Dominique VANESSE | management assistant
Eva WILLEBRORDS | management assistant

Expertise professionnelle-normes

tech@ibr-ire.be

Inge VANBEVEREN | secrétaire général adjoint
Stéphanie QUINTART | conseillère
Aurélia WIATR | attaché
Roby FELE | attaché
Perrine DEMOULIN | attaché
Evy DE WIT | management assistant

Stage et registre public

stage@ibr-ire.be | reg@ibr-ire.be

Astrid VAN DROOGENBROECK | chef de service
Stef VAN ATTENHOVEN | responsable sociétés
Bart COPPEIN | attaché
Sandra HOVART | management assistant
Hilde MEEUSSEN | management assistant
Marleen ROGGEMAN | management assistant

Communication

com@ibr-ire.be

Jan LAPLASSE | chef de service
Perrine DEMOULIN | attaché
Fatiha BERRAZI | traductrice

Affaires européennes et internationales

Sandrine VAN BELLINGHEN | déléguée générale

HR

Stef VAN ATTENHOVEN | chef de service
Christine SCHIETECAT | receptioniste
Michel VAN BELLE | logistique

Comptabilité et IT

Christophe D'HONDT | chef de service
Sandrine DUQUENNE | conseillère
Lorenzo De Maria Lopez | ICT User Coach
Carine BAUWENS | management assistant

Accès à la profession

- 25 La Commission de stage
- 26 Travaux de la Commission de stage
- 29 Rôle de la Commission d'examen
- 30 Examen d'aptitude
- 31 Statistiques



La Commission de stage

Composition

PRÉSIDENT

Patrick VAN IMPE

VICE-PRÉSIDENT

Luc VERRIJSEN (jusqu'au 2 mai 2022)

Raf COX (à partir du 3 mai 2022)

MEMBRE DU CONSEIL

Fernand MAILLARD (jusqu'au 2 mai 2022)

MEMBRES EXTERNES

Romuald BILEM (jusqu'au 24 juin 2022),

Boudewijn CALLENS, Fabio DE CLERCQ,

Déborah FISCHER (jusqu'au 2 mai 2022),

Laura GUARINO, Fernand MAILLARD (à partir du

2 mai 2022), Thomas MEURICE (à partir du 25 juin 2022),

Catherine MONSIEUR (à partir du 3 mai 2022),

Dirk STRAGIER et Sofie VAN GRIEKEN.

EXPERTS TECHNIQUES

Romuald BILEM (à partir du 25 juin 2022),

Martine BLOCKX et Astrid MEESTERS

COORDINATION

Astrid VAN DROOGENBROECK

L'organisation de l'accès à la profession est une des principales missions confiées par le législateur à l'IRE.

Les stagiaires-réviseurs d'entreprises sont les réviseurs d'entreprises de demain. La préparation d'un corps de spécialistes à l'exercice de la profession figure dès lors au premier rang des préoccupations de la Commission de stage. C'est pourquoi le stage de réviseur d'entreprises, d'une durée de trois ans, se déroule sous l'étroite surveillance et avec l'accompagnement de la Commission de stage, qui veille à garantir une formation de haute qualité. Compte tenu de la diversité des missions confiées au réviseur d'entreprises, la Commission de stage considère qu'il est important que le stage aborde de manière aussi complète que possible les multiples facettes de la profession.



Patrick Van Impe

Travaux de la Commission de stage

Organisation et suivi administratifs

En 2022, la Commission de stage s'est réunie à dix reprises.

Les principaux sujets traités lors de ces réunions de commission sont brièvement expliqués ci-dessous.

Les sujets administratifs qui reviennent mensuellement à l'ordre du jour portent principalement sur les demandes de suspension du stage, les changements de maître de stage, les reprises de stage et les radiations administratives.

En outre, la Commission de stage analyse chaque année les dossiers de stage des candidats-stagiaires qui souhaitent débiter leur stage dans la même année. 118 dossiers ont été reçus et approuvés.

Depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 17 août 2018 relatif à l'accès à la profession de réviseur d'entreprises, la Commission de stage peut accorder des dérogations relatives au nombre maximal de stagiaires par maître de stage (qui est fixé à trois et peut être augmenté à cinq, moyennant l'introduction d'une demande motivée).

En 2022, la Commission de stage a reçu une demande de dérogation basée sur le motif que l'un des stagiaires actuels du maître de stage a déjà été admis à la présentation de l'examen d'aptitude.

La Commission de stage a estimé que la raison invoquée ci-avant ne constitue pas une motivation valable pour accorder une dérogation étant donné qu'un stagiaire qui a été admis à l'examen d'aptitude dispose encore de cinq ans pour réussir celui-ci et reste également sous la supervision de son maître de stage durant toute cette période. Un autre maître de stage a quand-même été désigné pour l'un des stagiaires afin que le nombre maximum de trois stagiaires par maître de stage ne soit pas dépassé.

Réunion stratégique

En plus des traditionnelles réunions mensuelles, la Commission de stage a également tenu une réunion stratégique le 8 septembre 2022. Au cours de cette réunion, un échange d'idées a eu lieu entre autres sur la problématique de l'attractivité de la profession et une réflexion a été menée sur les moyens par lesquels l'IRE, en tant qu'institut professionnel, peut contribuer à accroître l'intérêt pour la profession de réviseur d'entreprises.

Lors de la discussion sur l'attractivité de la profession, deux questions ont été examinées plus en détail, à savoir :

1. Comment augmenter le nombre de candidats stagiaires ?
2. Comment rendre le déroulement du stage de réviseur d'entreprises plus attractif ?

À cet égard, la Commission de stage souhaite rendre le déroulement et l'organisation du stage plus flexibles, sans pour autant sacrifier la qualité. Les principales pistes de réflexion retenues à l'issue de la réunion stratégique sont (1) l'organisation de sessions d'examens multiples sur une base annuelle pour les examens de stage théoriques et pratiques et (2) l'instauration de dates d'admission multiples pour commencer le stage. La manière dont ces décisions peuvent être mises en œuvre sera examinée dans un avenir proche.

Analyse journaux de stage électroniques

Comme chaque année, la Commission de stage a pris connaissance du contenu des journaux de stage. Dans l'évaluation de ce contenu, il est tenu compte, d'une part, du critère quantitatif (à savoir un minimum de 1.000 heures de missions réviso-rales par année de stage) et, d'autre part, du critère qualitatif (à savoir la diversité du type de missions). Dans certains cas, la Commission de stage formule des recommandations correc-tives pour l'année de stage suivante. Les recommandations et les éventuelles lacunes dans le parcours de stage sont égale-ment communiquées au jury d'examen d'aptitude.

Activités de formation

Chaque année, la Commission de stage organise une série de séminaires de stage facultatifs, qui servent de préparation à la présentation des examens de stage pratiques. Le programme des séminaires de stage englobait aussi en 2022 les thèmes qui font partie des examens de stage pratiques et ces séminaires étaient animés par des spécialistes des disciplines concernées. Ces orateurs ont également été désignés pour la rédaction de l'examen de stage pratique sur la même matière.

Au total, 659 présences (dont 211 participants francophones et 448 participants néerlandophones) ont été enregistrées lors des 22 séminaires de stage (11 en français et 11 en néerlandais) organisés au cours de l'année écoulée, soit une moyenne de 19 participants francophones et 41 participants néerlandophones par séminaire de stage.

La Commission de stage souhaite remercier expressément de leur coopération toutes les personnes ayant contribué à l'orga-nisation des activités de formation pour les stagiaires-réviseurs d'entreprises.

Examens de stage pratiques

À la suite des séminaires de stage, 22 examens de stage pra-tiques ont été organisés durant la période de septembre à décembre (11 en français et 11 en néerlandais), pour lesquels un total de 1021 présences a été enregistré (343 participants francophones et 678 participants néerlandophones). Le taux de réussite global s'élevait à 78% pour les stagiaires francophones et à 80% pour les stagiaires néerlandophones.

En 2022, les examens de stage pratiques ont été organisés à nouveau de manière intégralement digitale et dans l'ensemble ils se sont bien déroulés. Les stagiaires avaient la possibilité de participer aux examens à partir du domicile ou du cabinet et ce en utilisant le logiciel d'examen développé à cet effet. Durant leur participation à l'examen, les stagiaires étaient surveillés de manière digitale via un logiciel de type *proctoring*. La sur-veillance digitale consiste dans le partage de l'écran sur lequel se déroule l'examen, l'activation de la webcam et du micro et l'enregistrement vidéo ininterrompu à l'aide du *smartphone* de l'espace dans lequel l'examen est présenté. A l'issue des exa-mens, la Commission de stage reçoit par participant un rapport relatif aux éventuelles irrégularités constatées.

Sous-commission Questions d'examen

Quatre membres de la Commission de stage ont également été désignés membres de la sous-commission 'Questions d'examen'. En 2022, cette sous-commission s'est réunie à deux reprises et plus précisément pour examiner les propositions de questions d'examen pour l'examen d'aptitude et les différentes matières des examens de stage pratiques. Les questions d'examen proposées sont notamment vérifiées en ce qui concerne le contenu (en tenant compte des exigences de qualité fixées par la Commission de stage), la cohérence entre les versions française et néerlandaise (en vue de garantir l'égalité de traitement de tous les stagiaires) et la longueur (pour s'assurer que les examens peuvent être résolus dans le laps de temps imparti). Les membres de la sous-commission vérifient également si les examens de stage pratiques contiennent une approche suffisamment pratique et se distinguent ainsi suffisamment des examens de stage théoriques sur les mêmes matières.

Délibération des examens de stage pratiques et admission à l'examen d'aptitude

La Commission de stage a délibéré des résultats des examens de stage pratiques pour les stagiaires ayant présenté l'ensemble de leurs examens à ce moment-là. 48 stagiaires ont été délibérés (16 francophones et 32 néerlandophones), ce qui entraîne un taux de réussite de 75% chez les francophones et de 52% chez les néerlandophones.

Lors de la délibération des examens de stage pratiques il a également été vérifié si les principes de priorisation avaient été respectés. En cas de non-respect de ces principes, la Commission de stage impose aux stagiaires concernés une prolongation de stage conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 17 août 2018 relatif à l'accès à la profession de réviseur d'entreprises.

La Commission de stage délibère également deux fois par an en ce qui concerne l'admission à l'examen d'aptitude pour les stagiaires ayant réussi tous les examens de stage pratiques et rempli toutes leurs obligations de stage. Suite à ces délibérations, 59 stagiaires ont été admis à présenter l'examen d'aptitude.

Rôle de la Commission d'examen

Composition

PRÉSIDENT

Catherine DENDAUW (UNamur)

MEMBRES

Romuald BILEM (UCL), Joël BRANSON (VUB), Boudewijn CALLENS (KU Leuven, campus Antwerpen), Ignace DE BEELDE (UGent), Yves DE CORDT (UCL), Ingrid DE POORTER (UGent), Ann GAEREMYNCK (KU Leuven), Ann JORISSEN (UA), Denis PHILIPPE (ICHEC/UCL) et Patrick VAN IMPE (KU Leuven, campus Antwerpen).

Les membres de la Commission d'examen sont désignés par la Commission de stage.

Une compétence importante de la Commission d'examen consiste à approuver les questions des examens de stage théoriques. La Commission d'examen charge des personnes qui enseignent l'une ou plusieurs des disciplines dans une université ou haute école de type long de rédiger ces questions. Par ailleurs, elle établit la liste des ouvrages de référence utiles que les participants aux examens de stage théoriques peuvent consulter pour se préparer.

Enfin, elle délibère des résultats d'examen et en fait rapport à la Commission de stage. La Commission d'examen a délibéré des résultats des examens de stage théoriques des (candidats-)stagiaires ayant présenté l'ensemble de leurs examens de stage théoriques. 90 (candidats-)stagiaires ont été délibérés (dont 22 francophones et 68 néerlandophones), ce qui entraîne un taux de réussite de 82% chez les francophones et de 71% chez les néerlandophones.

Dans le cadre de ses différents travaux, la Commission d'examen s'est réunie à deux reprises durant l'année écoulée.

La Commission de stage tient à remercier tous les membres de la Commission d'examen pour leur engagement dans l'organisation des examens de stage théoriques.



Catherine Dendauw,
Président de la Commission d'examen

Examen d'aptitude

PRÉSIDENTS DES QUATRE CHAMBRES D'EXPRESSION FRANCOPHONE

Paul Alain FORIERS (ULB),
Karin COMBLÉ (UMONS),
Yves DE CORDT (UCL),
Wilfried NIESSEN (HEC-ULg)

PRÉSIDENTS DES CINQ CHAMBRES D'EXPRESSION NÉERLANDOPHONE

Ann GAEREMYNCK (KU Leuven),
Walter AERTS (UA),
Liesbeth BRUYNSEELS (KU Leuven),
Herman BRAECKMANS (UA),
Ann JORISSEN (UA)

En 2022, deux sessions de l'examen d'aptitude ont de nouveau été organisées durant les périodes mai-juin et novembre-décembre. L'épreuve écrite de l'examen d'aptitude s'est déroulée sur ordinateur dans les locaux de l'Institut.

Les épreuves orales se déroulent devant un jury de cinq personnes, dont un professeur d'université ou de l'enseignement supérieur de type long (qui n'a pas la qualité de réviseur d'entreprises), qui en assure la présidence, trois réviseurs d'entreprises (qui n'ont pas la qualité de réviseur d'entreprises temporairement empêché) et un représentant du monde économique et social.

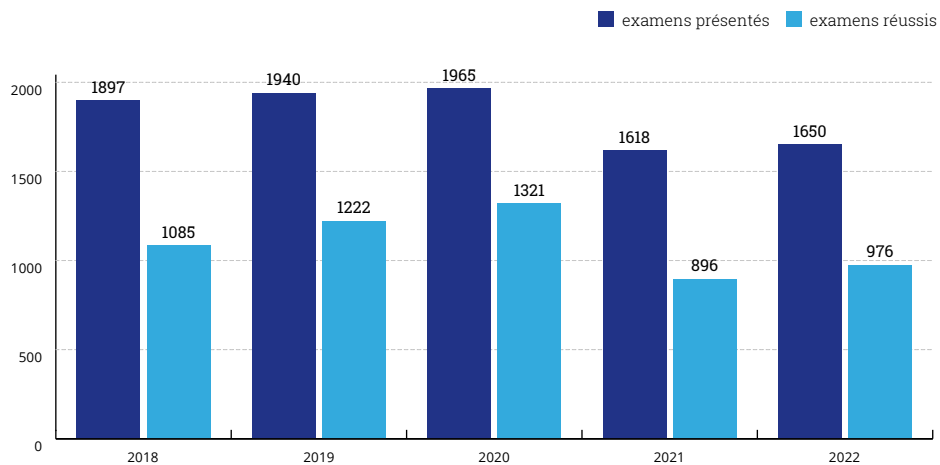
Tant les membres du jury que les membres de la Commission de stage sont particulièrement attentifs au suivi des stagiaires qui ont échoué à l'examen d'aptitude. Ainsi, à l'issue de l'épreuve orale, les stagiaires en échec reçoivent immédiatement un retour sur leurs lacunes, ainsi que des recommandations de la part du jury. Ces recommandations sont ensuite confirmées par écrit dans le dossier électronique de chaque stagiaire. De plus, les stagiaires ayant échoué après deux tentatives sont invités, avec leur maître de stage, pour un entretien avec la Commission de stage afin de discuter de plans d'action éventuels.

La Commission de stage souhaite remercier expressément tous les membres des jurys d'examen d'aptitude pour leur contribution à l'organisation de l'examen d'aptitude.

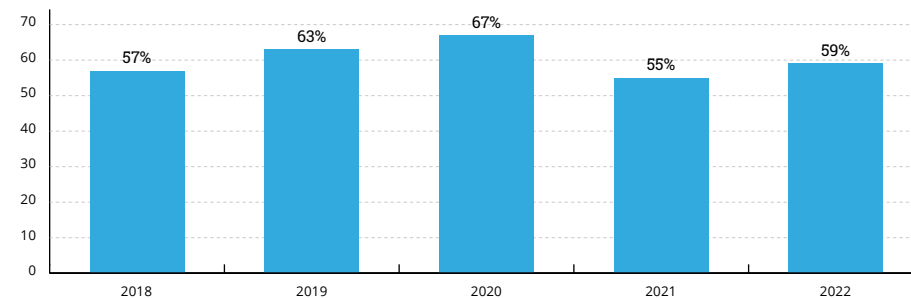
Statistiques

Évolution du nombre d'examens de stage théoriques présentés / nombre d'examens de stage théoriques réussis

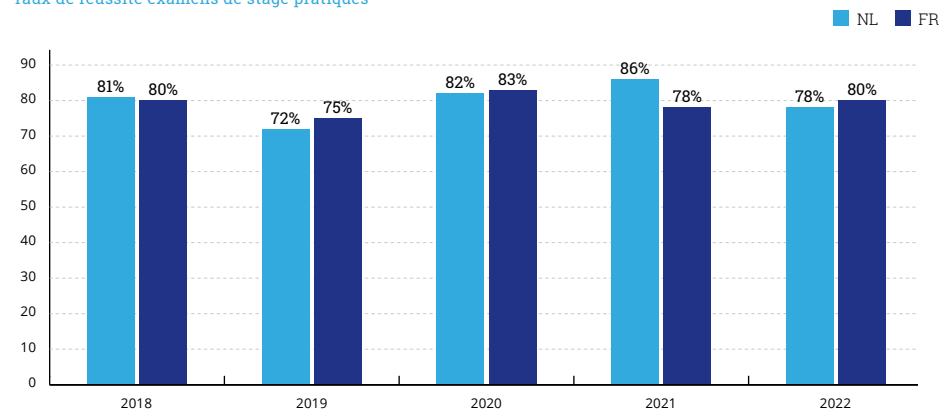
Alors que le nombre de participants est resté relativement stable durant la période 2018 à 2020 (avec un taux de réussite en hausse), nous avons observé en 2021 une baisse du nombre d'examens de stage théoriques présentés et réussis. L'impact de la crise sanitaire pourrait être à l'origine de cette baisse du nombre de participants. En 2022, le nombre de participants est resté stable par rapport à l'année dernière, mais on constate à nouveau une légère augmentation du taux de réussite.



Taux de réussite examens de stage théoriques



Taux de réussite examens de stage pratiques

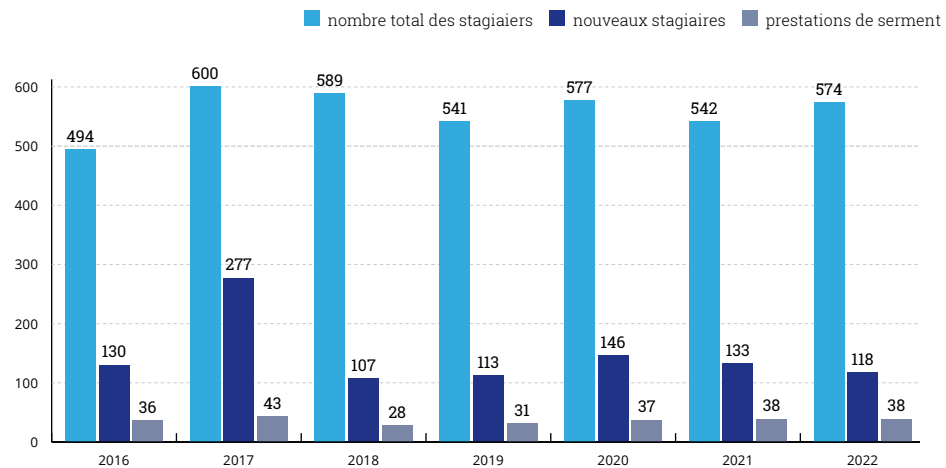


Taux de participation et pourcentages de réussite des examens d'aptitude

| année | langue | nombre de candidats | nombre de premières participations | réussite |
|-------|--------------|---------------------|------------------------------------|-----------------|
| 2018 | F | 32 | 20 | 14 / 44% |
| | N | 62 | 42 | 24 / 39% |
| | total | 94 | 62 | 38 / 40% |
| 2019 | F | 22 | 9 | 9 / 41% |
| | N | 54 | 27 | 25 / 46% |
| | total | 76 | 36 | 34 / 45% |
| 2020 | F | 26 | 19 | 11 / 42% |
| | N | 47 | 20 | 22 / 47% |
| | total | 73 | 39 | 33 / 45% |
| 2021 | F | 26 | 12 | 13 / 31% |
| | N | 55 | 35 | 20 / 25% |
| | total | 81 | 47 | 33 / 41% |
| 2022 | F | 32 | 18 | 15 / 47% |
| | N | 63 | 33 | 28 / 44% |
| | total | 95 | 51 | 43 / 45% |

Évolution du nombre de stagiaires et prestations de serment

En 2017, une hausse significative du nombre de nouveaux stagiaires s'est manifestée suite à l'entrée en vigueur de la loi du 7 décembre 2016 qui permettait d'entamer le stage sans réussir les examens de stage théoriques (auparavant dénommés « examens d'admission »).



Normes et Doctrine d'audit

- 34 La Commission des Normes
- 35 Normes et recommandations
- 40 Doctrine
- 40 Publications et contributions
- 41 Coup d'œil vers l'avenir
- 41 Suivi des évolutions internationales et européennes



La Commission des Normes

Composition

PRÉSIDENTE

Patricia LELEU

VICE-PRÉSIDENT

Wim RUTSAERT

MEMBRES

Guy COX, Frédéric DE MEE, Ghislain DOCHEN,
Marie-Noëlle GODEAU, Luis LAPERAL,
Marleen MANNEKENS (depuis le 01/10/2022),
Carl ROMBAUT, William RUTTEN,
Jacques VANDERNOOT (jusqu'au 31/10/2022),
Thomas VERHAMME et Olivier VERTESSEN
Lieven ACKE (expert technique depuis le
01/10/2022)

COORDINATION

Inge VANBEVEREN et Stéphanie QUINTART

GROUPES DE TRAVAIL RAPPORTANT À LA COMMISSION

Rapport du commissaire | Missions particulières |
Conseil d'entreprise | Adaptation de la norme
complémentaire | ESEF | ESG | Mutualités |
Data Analytics | Prospectus

Investie du développement du cadre normatif de la profession, la Commission des Normes développe les normes d'exercice professionnel et la doctrine d'audit compte tenu du contexte légal belge et européen et des évolutions du cadre international, tant pour la mission légale de contrôle du commissaire que pour les autres missions, légales ou contractuelles, comme les missions particulières ou les autres attestations.



« L'année 2022 a été mouvementée sur le plan des normes. La Commission des Normes a examiné les réponses transmises par rapport aux différentes normes soumises à la consultation publique fin 2021 et début 2022. Une grande attention a notamment été portée aux normes relatives aux missions confiées par le législateur tant aux réviseurs d'entreprises qu'aux experts-comptables certifiés. S'en est suivie une période intense de concertation entre l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, le Conseil supérieur des Professions économiques et l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables. En s'appuyant sur son expertise technique, la Commission des Normes a soutenu le Conseil de l'IRE dans ce processus en vue d'élaborer un cadre normatif efficace, efficient et cohérent. Cette expertise technique a encore été déployée par la Commission des Normes en vue de l'entrée en vigueur des normes ISQM en Belgique. »

Patricia Leleu, Présidente de la Commission des Normes

Normes et recommandations

Normes approuvées en 2022 par le CSPE et le ministre en charge de l'Économie

Normes relatives aux missions du commissaire en vertu des articles 5:142 - 5:143 et 6:115 - 6:116, § 1 du Code des sociétés et des associations (test d'actif net et test de liquidité)

Pour protéger les parties prenantes, le CSA a introduit un double test lorsqu'une société à responsabilité limitée (SRL) ou une société coopérative (SC) décide de procéder à une distribution : le test d'actif net et le test de liquidité. Les deux tests sont inextricablement liés, mais entre autres en raison du moment auquel ils doivent être effectués, l'objectif du rapport d'évaluation du commissaire et l'impact sur le rapport du commissaire sur l'audit des comptes annuels sont différents, le Conseil de l'IRE a élaboré deux normes. Celles-ci doivent être lues ensemble.

Le Conseil supérieur des Professions économiques (CSPE) a approuvé ces projets de normes, le 28 janvier 2022, à la suite de la reformulation qu'il avait demandée. Le ministre en charge de l'Économie a approuvé ces normes le 11 février 2022. Ces normes sont entrées en vigueur le 10^e jour après la publication de l'avis d'approbation par le ministre en charge de l'Économie au Moniteur belge, soit le 12 mai 2022.

Vous pouvez consulter les normes approuvées ici : [Normes relatives au test d'actif net et test de liquidité \(ibr-ire.be\)](#).

Projets de normes soumis en 2022 pour approbation au CSPE et au ministre en charge de l'Économie

Application des normes internationales en Belgique

Norme relative à l'application des normes internationales de gestion de la qualité 1 et 2 (ISQM 1 et 2) et de l'ISA 220 (révisée) en Belgique

Les exigences organisationnelles que les réviseurs d'entreprises doivent respecter lors de l'exécution d'une mission révisoriale sont définies à l'article 19 de la loi du 7 décembre 2016. Pour répondre à ces exigences, les réviseurs d'entreprises appliquent aujourd'hui la norme ISQC 1.

Le 17 décembre 2020, le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (*International Auditing and Assurance Standards Board*, IAASB) a adopté trois normes de gestion de la qualité (ISQM 1 & 2 et ISA 220 (Révisée)). La gestion de la qualité est ainsi abordée au travers d'un système qualité à définir par chaque cabinet en fonction de son activité propre, avec une approche basée dès le départ sur ses risques spécifiques. Le Conseil de l'IRE a donc immédiatement entamé le processus de

traduction de ces normes afin qu'elles puissent être intégrées dans le cadre normatif belge.

Le projet de norme a été soumis à deux reprises à la consultation publique : une première fois du 11 mars au 11 avril 2022 et une seconde fois du 30 mai au 30 juin 2022. Dans le projet mis à jour, les principales modifications concernaient :

- le champ d'application des normes ISQM 1 et 2 ; et
- la clarification des situations dans lesquelles les réviseurs d'entreprises doivent prévoir la réalisation d'une revue de la qualité de la mission, conformément au paragraphe 34, (f), de la norme ISQM 1.

Les missions envisagées par le champ d'application du projet de norme concernent les missions d'assurance, qui correspondent aux missions révisoriales telles que définies à l'article 3, 10^e de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises.

Ce projet de norme a été soumis à l'approbation du CSPE et du ministre en charge de l'Économie fin 2022. Après une première audition, le Conseil supérieur a demandé de modifier le projet de norme. La deuxième audition a eu lieu en janvier 2023, après quoi le CSPE a approuvé le 10 février 2023 le projet de norme modifié.

Pour entrer en vigueur, la norme doit ensuite être approuvée par le ministre en charge de l'Économie. La norme entrera en vigueur :

- a) Concernant la conception et la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité pour les missions révisorales conformément à la norme ISQM 1, au plus tard le 15 décembre 2023 ; l'évaluation du système de gestion de la qualité requise par les paragraphes 53 et 54 de la norme ISQM 1 doit être effectuée dans un délai d'un an à compter du 15 décembre 2023 ;
- b) Pour l'application de l'ISQM 2 en ce qui concerne les missions révisorales relatives aux périodes ouvertes à partir du 15 décembre 2023 ;
- c) Pour l'application de la norme ISA 220 (révisée) aux contrôles d'états financiers relatifs aux exercices ouverts à partir du 15 décembre 2023.

À compter de la date d'entrée en vigueur des normes ISQM 1, ISQM 2 et ISA 220 (Révisée), la norme relative à l'application de l'ISQC 1 en Belgique et la norme ISA 220, *Gestion de la qualité d'un contrôle d'états financiers*, sont levées. À partir de cette date, toute référence à ISQC 1 dans une norme sera remplacée par ISQM 1 et 2.

Toutefois, la norme relative à l'application de la norme ISQC 1 en Belgique continuera à s'appliquer aux missions dont la phase de planification a été achevée avant l'entrée en vigueur des normes ISQM 1 et 2.

Vous pouvez suivre la procédure ici : [De l'ISQC 1 vers l'ISQM \(ibr-ire.be\)](#).

Norme relative à l'application des normes internationales d'audit (ISA) 250 (Révisée), 315 (Révisée 2019) et 540 (Révisée) en Belgique

Le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) poursuit son travail de révision, en mettant régulièrement à jour les normes ISA existantes. Il a notamment révisé les normes ISA 250, 315 et 540. Il est d'intérêt public de maintenir la cohérence et un niveau de qualité plus élevé du cadre normatif. L'IRE a mis les traductions de ces trois normes, ainsi que les modifications correspondantes, à la disposition des réviseurs d'entreprises sur son site web. Par cette norme, le Conseil de l'IRE souhaite rendre les normes internationales susmentionnées, ainsi que les modifications correspondantes, applicables dans le cadre normatif belge.

La consultation publique sur ce projet de norme a eu lieu du 5 septembre au 5 octobre 2022. Aucune réponse n'a été reçue. En conséquence, le Conseil de l'IRE a soumis ce projet de norme au CSPE et au ministre en charge de l'Économie pour approbation début 2023. Sous réserve de cette approbation, la norme prévoit que les réviseurs d'entreprises doivent appliquer les normes ISA 250 (révisée), 315 (révisée 2019) et 540 (révisée), y compris les modifications correspondantes, lorsqu'ils effectuent le contrôle des états financiers (audit) prévu par la norme (révisée en 2018) relative à l'application en Belgique des ISA, pour les exercices ouverts à partir du 15 décembre 2023.

Vous pouvez suivre la procédure ici : [Application des ISA \(ibr-ire.be\)](#).

Norme relative à l'application d'ISAE 3000 (Révisée) et 3400 en Belgique

Les normes internationales de missions d'assurance (*International Standards on Assurance Engagements*, ISAE), telles qu'adoptées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB), répondent aux exigences de développement de normes reconnues et actuelles au niveau international. Elles sont utilisées en Belgique et dans d'autres pays pour les missions contractuelles depuis de nombreuses années. Bien connues des utilisateurs, ces normes favorisent la qualité de l'information financière et non financière en prévoyant l'application de procédures, une meilleure documentation des travaux du réviseur d'entreprises et une standardisation du rapport du réviseur d'entreprises qui en accroît l'intelligibilité. Il est d'intérêt général pour le Conseil de l'IRE que pour les missions d'assurance, autres que celles portant sur des informations financières historiques, le réviseur d'entreprises utilise une norme pour mener à bien sa mission. Ceci devrait assurer un haut niveau de qualité. Un projet de norme relative à l'application des normes ISAE 3000 (Révisée) et 3400 en Belgique a donc été soumis à la consultation publique entre le 1^{er} décembre 2021 et le 1^{er} mars 2022. Cette norme devrait favoriser la cohérence et la rigueur dans l'exécution de la mission d'assurance.

Aucune réponse n'a été reçue. En conséquence, le Conseil de l'IRE a soumis ce projet de norme au CSPE et au ministre en charge de l'Économie pour approbation début 2023. Sous réserve de cette approbation, cette norme entrera en vigueur

un mois après la date de publication au Moniteur belge de l'avis d'approbation par le ministre en charge de l'Économie.

Vous pouvez suivre la procédure ici : [Application de la norme ISAE 3000 \(Révisée\) et de la norme ISAE 3400 \(ibr-ire.be\)](#).

Missions confiées aux réviseurs d'entreprises par le Code des sociétés et des associations

Norme relative à la mission du professionnel dans le cadre de l'évaluation du caractère fidèle et suffisant des données financières et comptables reprises dans le rapport de l'organe d'administration (Code des sociétés et des associations) ("Norme titres")

Le Conseil de l'IRE a élaboré un projet de Norme titres. Ce projet de Norme titres décrit la mission du professionnel dans le cadre de l'évaluation du caractère fidèle et suffisant des données financières et comptables reprises dans le rapport de l'organe d'administration, telles que définies aux articles 5:120-121 et 7:178-179 CSA, 5:102, 6:87 et 7:155 CSA, 5:122 et 7:180 CSA et 5:130-131 et 7:191-193 CSA. Ces opérations peuvent être effectuées seules ou en combinaison avec d'autres opérations. Le projet de Norme titres a été soumis à l'approbation du Conseil supérieur des Professions économiques et du ministre en charge de l'Économie. Suite à l'audition de début 2022, le Conseil supérieur a demandé à deux reprises de reformuler la norme. Suite à la deuxième demande de reformulation du CSPE, notamment en ce qui concerne l'application de la norme ISQC 1/ des normes ISQM, des consultations intensives ont eu lieu avec

le Conseil supérieur des Professions économiques et l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables. Après mûre réflexion, le Conseil de l'IRE a déterminé qu'il n'était plus techniquement possible de poursuivre l'élaboration des normes communes en cours en ce qui concerne les missions particulières du CSA, que nous partageons avec les experts-comptables certifiés, tant que la question de la gestion de la qualité au sein de ces cabinets n'est pas réglée. Afin de préserver l'intérêt général et d'assurer au plus vite la sécurité juridique des réviseurs d'entreprises dans l'exercice des missions qui leur sont confiées par la loi, le Conseil de l'IRE a estimé que, pour répondre à la demande de reformulation, ce projet de norme devait, dans un premier temps, s'appliquer uniquement aux réviseurs d'entreprises. La norme n'entrera en vigueur qu'après avoir été approuvée par le CSPE et le ministre en charge de l'Économie.

Vous pouvez suivre la procédure ici : [Norme titres – mission du professionnel \(ibr-ire.be\)](#).

Norme relative à la mission du professionnel dans le cadre de la transformation d'une entité

Suite à l'entrée en vigueur du Code des sociétés et des associations, les Normes relatives au rapport à établir sur la transformation d'une société du 4 octobre 2002 ont dû être modifiées. La consultation publique a eu lieu du 19 octobre 2021 au 18 décembre 2021.

À la lumière des développements normatifs dans le contexte de l'application des normes ISQM et du projet de Norme titres, le Conseil de l'IRE a estimé que cette norme devait elle aussi,

dans un premier temps, s'appliquer uniquement aux réviseurs d'entreprises.

Cette norme n'entrera en vigueur qu'après approbation à la fois du Conseil supérieur des professions économiques et du ministre en charge de l'Économie.

Vous pouvez suivre la procédure ici : [Mission du professionnel dans le cadre de la transformation d'une entité \(ibr-ire.be\)](#).

Norme relative à la mission du professionnel dans le cadre du contrôle des opérations de fusion et de scission de sociétés

Suite à l'entrée en vigueur du Code des sociétés et des associations, la Norme relative au contrôle des opérations de fusion et de scission des sociétés en Belgique du 25 mai 2014 a dû être modifiée.

La consultation publique a eu lieu du 13 décembre 2021 au 13 février 2022.

À la lumière des développements normatifs dans le contexte de l'application des normes ISQM et du projet de Norme titres, le Conseil de l'IRE a estimé que cette norme devait elle aussi, dans un premier temps, s'appliquer uniquement aux réviseurs d'entreprises.

Cette norme n'entrera en vigueur qu'après approbation à la fois du Conseil supérieur des professions économiques et du ministre en charge de l'Économie.

Vous pouvez suivre la procédure ici : [Mission du professionnel dans le cadre de la transformation d'une entité \(ibr-ire.be\)](#).

Norme relative à la mission du professionnel dans le cadre d'une dissolution et d'une liquidation de sociétés

Suite à l'entrée en vigueur du Code des sociétés et des associations, les Normes relatives au contrôle à opérer de la proposition de dissolution d'une société dont la responsabilité est limitée du 6 décembre 2002 ont dû être modifiées.

La consultation publique a eu lieu du 15 décembre 2021 au 15 février 2022.

À la lumière des développements normatifs dans le contexte de l'application de l'ISQM et du projet de Norme titres, le Conseil de l'IRE a estimé que cette norme devait elle aussi, dans un premier temps, s'appliquer uniquement aux réviseurs d'entreprises.

Cette norme n'entrera en vigueur qu'après approbation à la fois du Conseil supérieur des professions économiques et du ministre en charge de l'Économie.

Vous pouvez suivre la procédure ici : [Contrôle en cas de proposition de dissolution de sociétés \(ibr-ire.be\)](#).

Statut des autres projets de norme soumis à une consultation publique

Norme relative aux missions du réviseur d'entreprises auprès du conseil d'entreprise

Lors de l'adoption du projet de Norme complémentaire (version 2020 révisée) aux ISA applicables en Belgique en décembre 2020, le CSPE a eu recours au droit d'injonction prévu par l'article 31, §3 de la loi du 7 décembre 2016 pour charger l'IRE de modifier les « Normes relatives à la mission du réviseur d'entreprises auprès du conseil d'entreprise ». La consultation publique devait donc être lancée dans l'année qui suit la date de l'injonction. Le 1^{er} décembre 2021, le Conseil de l'IRE a soumis à la consultation publique un projet de Norme relative à la mission du réviseur d'entreprise auprès du conseil d'entreprise. L'une des questions examinées lors de la révision de la norme concerne la mission relative au bilan social, comme le bilan social ne s'applique pas uniquement aux entités dotées d'un conseil d'entreprise, et le commissaire doit inclure une mention spécifique sur le bilan social dans son rapport de commissaire. Le Conseil a donc décidé non seulement de modifier la Norme relative au conseil d'entreprise, mais aussi de réviser la Norme complémentaire (version révisée 2020).

Plusieurs réponses ont été transmises à l'IRE lors de la consultation publique. Avec la Commission des Normes, le Conseil de l'IRE estime qu'une analyse détaillée de ces commentaires est nécessaire en consultation avec les parties prenantes.

Vous pouvez suivre la procédure ici : [Mission du réviseur d'entreprises auprès du conseil d'entreprise \(ibr-ire.be\)](#).

Norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ESEF)

Le Règlement Délégué 2019/815 du 17 décembre 2018 complétant la Directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil avec des normes techniques réglementaires pour la spécification d'un format d'information électronique uniforme (ESEF) s'applique aux rapports financiers annuels contenant des états financiers pour les exercices qui commencent le 1^{er} janvier 2020 ou après. Les États membres avaient la possibilité de reporter son application aux rapports relatifs aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2021, ce que la Belgique a fait.

À la suite des questions-réponses du 29 mai 2019 et de la communication du 6 novembre 2020, émanant de la Commission européenne, il est apparu clairement que la conclusion avec une assurance raisonnable, à émettre par le commissaire, sur le reporting du ESEF, devait être incluse dans son rapport (annuel) du commissaire.

Par conséquent, le Conseil a décidé d'étendre la modification de la Norme complémentaire pour inclure les obligations de reporting ESEF tout en élaborant une Norme spécifique ESEF, en tenant compte des particularités et de la technicité de la mission. Le Conseil de l'IRE a soumis un projet de norme à la consultation publique le 1^{er} décembre 2021.

Suite à la réponse reçue lors de la consultation publique, des concertations ont été organisées avec les différentes parties prenantes.

Vous pouvez suivre la procédure ici : [Projet de norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec ESEF \(ibr-ire.be\)](#).

Norme révisant la Norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (normes ISA) applicables en Belgique

Suite au droit d'injonction prévu par l'article 31, §3 de la loi du 7 décembre 2016, dont le CSPE a fait usage pour enjoindre à l'IRE de modifier les « Normes relatives à la mission du réviseur d'entreprises auprès du conseil d'entreprise », et dans le cadre des normes techniques réglementaires pour la spécification d'un format d'information électronique uniforme (ESEF) imposées par le Règlement Délégué 2019/815 du 17 décembre 2018 complétant la Directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil, le Conseil de l'IRE a décidé d'adapter la Norme complémentaire (version révisée 2020) aux ISA applicables en Belgique.

La modification de la Norme complémentaire (version révisée 2020) aux ISA applicables en Belgique est liée aux modifications de la Norme relative aux missions du réviseur d'entreprises auprès du conseil d'entreprise et de la Norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format d'information électronique uniforme européen (ESEF) et son impact sur le rapport de commissaire.

Vous pouvez suivre la procédure ici : [Norme complémentaire aux normes ISA \(ibr-ire.be\)](#).

Norme relative à la mission de collaboration des réviseurs d'entreprises agréés au contrôle prudentiel de la Banque Nationale de Belgique

La Norme spécifique relative à la mission de collaboration au contrôle prudentiel du 8 octobre 2010, devait être mise à jour. Le Conseil de l'IRE, en collaboration avec l'Institut des Réviseurs Agréés pour les Institutions Financières (IRAIF - IREFI), a élaboré un projet de Norme relative à la mission de collaboration des réviseurs d'entreprises agréés au contrôle prudentiel de la Banque Nationale de Belgique, qui a été soumis à une consultation publique. Elle s'est déroulée du 8 décembre 2021 au 8 février 2022. Ce projet de norme fait l'objet d'une analyse plus

approfondie à la lumière de l'évolution du cadre réglementaire applicable et des attentes des parties prenantes.

Cette norme n'entrera en vigueur qu'après approbation du Conseil supérieur des professions économiques et du ministre en charge de l'Économie.

Vous pouvez suivre la procédure ici : [Contrôle prudentiel \(ibr-ire.be\)](#).

Norme relative au contrôle contractuel des PME et des petites (i)ASBL et fondations et au partage des tâches légalement réservées dans les PME et les petites (i)ASBL et fondations (version révisée 2021)

Ce projet de norme a été élaboré en collaboration avec l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables.

Cette révision a pris en compte, entre autres, le cadre législatif et réglementaire modifié et a clarifié le champ d'application ainsi que mis à jour la liste des missions d'assurance prévues. La consultation publique a eu lieu du 3 février 2022 au 3 avril 2022.

Vous pouvez suivre la procédure ici : [Missions communes auprès des PME \(ibr-ire.be\)](#).

Doctrine

Guide des normes

En réponse à diverses questions posées à l'IRE, la Commission des Normes a élaboré un avis destiné à aider les réviseurs d'entreprises à déterminer quelles normes s'appliquent à certaines missions spécifiques. L'annexe à cet avis explique les champs d'application sous forme de tableau.

Ce tableau contient une liste non exhaustive des missions qui peuvent être exercées par un réviseur d'entreprises en vertu de la loi ou sur une base contractuelle. Ce tableau sera régulièrement complété en fonction de l'évolution normative.

Cet avis a été publié début 2023 et le tableau se trouve également sur la page des normes et recommandations : [Normes et recommandations \(ibr-ire.be\)](#).

Notes techniques

L'IRE publie des notes techniques – initialement appelées « notes pratiques » – depuis 2016. Chaque note technique est rattachée à un instrument de doctrine juridique. Par conséquent, les notes techniques sont intégrées dans la doctrine juridique élaborée par l'IRE conformément à l'article 31, §7 de la loi du 7 décembre 2016.

En 2022, la Commission des Normes s'est pleinement concentrée pour mettre à jour la note technique sur « les apports en nature et les quasi-apports ».

Avis et communications

La Commission des Normes a également présenté un certain nombre d'avis et de communications en 2022, sur proposition de ses groupes de travail. Ainsi, l'[avis 2021/01](#) sur l'évaluation et la surveillance de la qualité du système de contrôle interne de la qualité axée sur la mission (ISQC 1 et loi du 7 décembre 2016) a été mis à jour ([avis 2022/01](#)), et les communications sur les organisations non gouvernementales ont été préparées ([communication 2022/05](#) et [communication 2022/16](#)).

Publications et contributions

Outils pour un audit efficace : en collaboration avec la Commission des Normes, le groupe de travail « ISA et ISQC 1 », qui relève de la Commission PME/SMP, élabore un certain nombre d'outils destinés à faciliter la mise en œuvre d'un audit ISA efficace au sein des cabinets de réviseurs d'entreprises. L'objectif est de fournir aux réviseurs d'entreprises des lignes directrices et des modèles de documents de travail par thème. Ces outils sont publiés sur le site Internet de l'ICCI : [Outils pour un audit ISA efficient \(icci.be\)](#).

Coup d'œil vers l'avenir

La profession de réviseur d'entreprises est confrontée à un certain nombre de défis majeurs en 2023 : la transition de la norme ISQC 1 aux normes ISQM et le rôle crucial que les réviseurs d'entreprises jouent dans l'évolution vers un avenir durable.

En 2023, les normes internationales de gestion de la qualité, connues sous le nom d'ISQM (*International Standards on Quality Management 1 & 2*), seront applicables en Belgique. La norme qui rendra cela possible est actuellement soumise à l'approbation du ministre en charge de l'Économie et prévoit que le système de gestion de la qualité doit être mis en place et appliqué au plus tard le 15 décembre 2023. En collaboration avec l'ICCI et le Conseil de l'IRE, la Commission des Normes poursuivra ses efforts pour soutenir les réviseurs d'entreprises dans la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité conforme aux normes ISQM.

Avec la *Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)*, l'Union européenne exige un renforcement des rapports de durabilité. Pour garantir la qualité et la fiabilité des rapports, la CSRD prévoit que les rapports de durabilité des entreprises soient accompagnés d'une opinion sur la fiabilité (« opinion d'assurance »).

Cette directive doit encore être transposée en droit national, mais il est clair que la mission de fournir une *assurance* sur les rapports de durabilité imposés aux entreprises sera principalement confiée à l'auditeur légal. Les États membres peuvent également autoriser des prestataires de services d'assurance

indépendants autres que les réviseurs d'entreprises à effectuer cette mission d'*assurance*. Toutefois, cela n'est possible qu'à des conditions strictes : la mission doit pouvoir être confiée à un réviseur d'entreprises autre que l'auditeur légal (commissaire) et les prestataires d'assurance indépendants doivent être soumis aux mêmes exigences que l'auditeur légal, notamment en termes de systèmes d'assurance qualité (*quality assurance systems*) et d'enquêtes et sanctions (supervision et contrôle qualité). La CSRD confirme ainsi le rôle crucial que joue notre profession en fournissant une assurance sur les rapports de durabilité et en garantissant la fiabilité des informations sur la durabilité. La Commission des Normes suit de près les évolutions nationales, européennes et internationales dans le domaine des normes de rapport de durabilité et apporte son expertise technique afin que la profession soit préparée à ce rôle essentiel qui nous est assigné par l'Union européenne.

Suivi des évolutions internationales et européennes

En 2022, la Commission des Normes a continué à suivre de près les évolutions internationales et européennes et entend continuer à contribuer de manière proactive à l'évolution des normes professionnelles. La commission suit donc de près les travaux d'*Accountancy Europe* et de l'IAASB. Ainsi, la commission prépare la réponse de l'IRE aux différentes publications de l'IAASB (*exposure drafts* ou *discussion papers*).

Missions déléguées

43 Registre public

48 Commission Formation



Registre public

1054

réviseurs d'entreprises (personnes physiques) étaient inscrits au registre public de l'IRE au 31/12/2022.

677

cabinets de révision étaient inscrits au registre public au 31/12/2022.

Tenue et mise à jour du registre public

Jusqu'au 31 décembre 2016, la loi conférait directement au Conseil de l'IRE la tenue du registre public reprenant tous les réviseurs d'entreprises – tant les réviseurs d'entreprises personnes physiques que les cabinets de révision – sous un numéro individuel. Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Institut continue à remplir cette mission, mais en tant que compétence légalement déléguée par le Collège de supervision des réviseurs d'entreprises. Le Collège assume notamment la responsabilité finale de la supervision de l'octroi de la qualité de réviseur d'entreprises ainsi que de l'inscription, l'enregistrement, la tenue et la mise à jour du registre public. Le Collège a également accès à tout moment au registre public et peut requérir les adaptations qu'il estime utile après avoir recueilli l'avis de l'Institut.

Le registre public prend la forme d'une base de données électronique accessible, qui doit être actualisée en permanence et qui peut être consultée sur le site internet de l'Institut. L'article 17, § 2 de l'arrêté royal du 21 juillet 2017 stipule que le Conseil de l'IRE doit déterminer les données qui peuvent être actualisées directement par les réviseurs d'entreprises par voie électronique (et donc sans intervention de l'IRE). *A contrario*, les données que le Conseil ne mentionne pas expressément comme étant librement modifiables ne peuvent pas être modifiées sans son autorisation.

Ces dix dernières années, l'IRE s'est réservé le droit de soumettre les dénominations sociales à l'approbation préalable du Comité exécutif. Dès lors, les réviseurs d'entreprises ne sont pas autorisés à modifier eux-mêmes ces dénominations dans le programme logiciel qui sert de base au registre.

La loi du 7 décembre 2016 stipule clairement que les réviseurs d'entreprises sont responsables de l'exactitude des données communiquées à l'Institut. En principe, les réviseurs d'entreprises sont tenus de confirmer annuellement à l'Institut que les données reprises dans le registre public qui les concernent sont « complètes et à jour ».

Supervision publique de l'octroi et du retrait de la qualité de réviseur d'entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Collège de supervision des réviseurs d'entreprises assume le rôle d'organe (unique) de supervision publique et, à ce titre, peut s'opposer à toute décision d'octroi et de retrait de la qualité de réviseur d'entreprises, et prendre toute décision finale en la matière. Toutes les décisions de l'Institut en matière d'octroi et de retrait de la qualité de réviseur d'entreprises doivent par conséquent être communiquées au Collège, qui peut s'y opposer dans un délai légal de 7 ou 15 jours ouvrables. Les décisions de l'Institut n'ont d'effet

qu'après expiration de ce délai d'opposition et sont alors réputées avoir été prises par le Collège.

1. Modifications au registre public en 2022

1.1. Réviseurs d'entreprises personnes physiques

Nouvelles inscriptions

(article 5 de la loi du 7 décembre 2016 et article 2 de l'arrêté royal du 21 juillet 2017)

ANKAERT Joffrey (A02731), AUGUSTINUS David (A02755), BEX Ellemarie (A02737), DELOOSE Stefan (A02738), D'HAVÉ Alexander (A02739), DRUGMAND Antoine (A02732), DUJARDIN Amaury (A02752), ELSÉN Pierre-Olivier (A02733), GENTGES Lucie (A02746), GÉRARD Guillaume (A02747), GEVELS Kevin (A02724), GRIGNARD Pierre (A02748), HOSTEN Simon (A02756), JORIS Lora (A02734), KEITA Amy (A02761), LAMBERT Thomas (A02757), LEJEUNE Jerome (A02749), MAES Stijn (A02740), MOORS Kim (A02741), NEEFS Jef (A02725), PAELEMAN Elke (A02758), PIRSOUŁ Julie (A02735), POLFLIET Marlies (A02742), ROBERT Nicolas (A02750), SCHETZ Ruben (A02726), SWERTS Iason (A02743), TUYTTENS Sophie (A02753), VAN CAMPENHOUT Steven (A02759), VAN DE VELDE Gilles (A02727), VAN DER FRAENEN Sébastien (A02736), VAN GOOLEN Bert (A02744), VAN ONSEM Bernd (A02760), VAN PRAET Michael (A02728), VANBELLE Lore (A02729), VANCOPPERNOLLE Antoine (A02751), VANDERSTOCKEN Christophe (A02754), VORSSELMANS Bart (A02745), XENOS Magdalena (A02730)

Retrait de la qualité de réviseur d'entreprises (personnes physiques)

A la demande expresse du réviseur d'entreprises (démission)
(article 9, § 1, 2° de la loi du 7 décembre 2016 et article 23 de l'arrêté royal du 21 juillet 2017)

ACHTEN Dirk (A00927), BERLAMONT Philippe (A02176), BLANCHE Philippe (A02031), BLOMME William (A01167), BOLSSSENS Alain (A01645), CALUWAERTS Freddy (A00614), CAMMARATA Patrick (A01648), CARIS Ludo (A00612), CHRISTIAENS Yves (A01168), COBER Eddy (A01409), DE MEULEMEESTER Bernard (A01408), DEFIEUW Bart (A02340), FERKET Vicky (A02196), JEANQUART Roland (A01313), KESSELAERS Jurgen (A01446), KESTERMANS Dominique (A01558), KNEIP Nathalie (A02137), KROES Daniel (A01280), LINET Michel (A01204), MATHAY Eric (A00697), MERTENS Willy (A00746), MESSAAOUI Nadia (A02319), MEUREE Frédéric (A02052), MICHAUX Jean-Philippe (A02182), MISSART Corinne (A02358), MOENS Jan (A01216), NAVEZ Jean-Noël (A02231), RENDERS Dennis (A02290), RINGOOT Peter (A02536), SERCKX Alain (A00604), TAYLOR Peter (A01094), TISON Jacques (A01467), VAN COPPENOLLE Luc (A01723), VAN PRAET Christian (A00957), VAN ROOST Benoit (A01661), VAN WAEYENBERGHE Sarah (A02418), VANDEN HAUTTE Eddy (A01791), VANDERHEYDEN Vera (A02136), VANHUYSE Delphine (A02411), VERHAEGHE Valérie (A02307), VERRIJSSSEN Luc (A01228), VERSCHUERE Willy (A01334), WEEMAES Marc (A01461), WEERTS Laurent (A01879)

(1) Trois mois après un rappel à l'ordre auquel il n'a pas été donné suite

(article 9 § 1, 1° de la loi du 7 décembre 2016)

Néant.

(2) Si une ou plusieurs conditions mises à son octroi, à l'exception des conditions reprises aux articles 5, § 1, 6° en 7, § 1, 7°, ne sont plus réunies

(article 9 §§ 3 et 4 de la loi du 7 décembre 2016)

Nihil.

(3) Autres raisons

DENIS Michel (A01142), ERALY Patrick (A01527), HENQUIN Caroline (A02543)

| Nombre de réviseurs d'entreprises personnes physiques répartis par langue | au 31.12.2021 | au 31.12.2022 |
|--|---------------|---------------|
| Total | 1063 | 1054 |
| de langue néerlandaise | 713 | 708 |
| de langue française | 350 | 346 |
| Nombre de réviseurs d'entreprises qui se sont déclarés empêchés temporairement d'exercer des missions révisorales <i>(article 30, § 1 de la loi du 7 décembre 2016)</i> | 199 | 190 |

Attribution du titre de réviseur d'entreprises honoraire *(article 11, § 2 de la loi du 7 décembre 2016)*

ACHTEN Dirk (A00927), BLOMME William (A01167), BOLSENS Alain (A01645), CARIS Ludo (A00612), CHRISTIAENS Yves (A01168), COBER Eddy (A01409), DE MEULEMEESTER Bernard (A01408), DEBAEKE Etienne (A01055), GHEKIERE Bart (A01823), JEANQUART Roland (A01313), KESSELAERS Jurgen (A01446), KESTERMANS Dominique (A01558), KNEIP Nathalie (A02137), KROES Daniel (A01280), LINET Michel (A01204), MATHAY Eric (A00697), MERTENS Willy (A00746), MEUREE Frédéric (A02052), MOENS Jan (A01216), NEUVILLE Brigitte (A01392), TAYLOR Peter (A01094), VAN COPPENOLLE Luc (A01723), VAN PRAET Christian (A00957), VAN ROOST Benoit (A01661), VERRIJSEN Luc (A01228), VERSCHUERE Willy (A01334), WEEMAES Marc (A01461)

Décès

Dans le courant de l'année, le Conseil a pris connaissance du décès des réviseurs d'entreprises honoraires DEREUME Jacques (A00427) et GILSON Marc (A00730).

Le Conseil a transmis ses sincères condoléances aux familles des défunts.

1.2. Cabinets de révision

Inscription de cabinets de révision

(article 6 de la loi du 7 décembre 2016 et articles 7 et 8 de l'arrêté royal du 21 juillet 2017)

B00264 – ABMG
 B00374 – WIM RUTSAERT & C°
 B00509 – PETER WEYERS
 B00510 – ERIK THUYSBAERT BEDRIJFSREVISOR
 B00530 – Christophe De Paepe
 B00560 – Veerle Santens
 B00651 – SAVANCO
 B00666 – KRIS IGOOT BEDRIJFSREVISOR
 B00668 – CARON FRANKY
 B01110 – GW Audit & Conseil
 B01111 – Dries Oosterlinck Bedrijfsrevisor
 B01112 – Engelen Bedrijfsrevisor & Accountant
 B01113 – Geert Van Hemelryck
 B01114 – Sam Verfaillie
 B01115 – Tina Burm, Bedrijfsrevisor
 B01116 – Verhto

B01117 – CVC Audit & Finance
 B01118 – MATHIEU MEERS BEDRIJFSREVISOR
 B01119 – Stijn Verhoeven Bedrijfsrevisor
 B01120 – Yvan Willems Bedrijfsrevisor
 B01121 – MH CONSULTING
 B01122 – Rodrigo Abels & Co - Réviseurs d'Entreprises
 B01123 – ANTONELLI & Co
 B01124 – Kevin Defauw
 B01125 – Abdessamad EL KHARRAZ Bedrijfsrevisor
 B01126 – Bedrijfsrevisor Bruno Dereycke
 B01127 – Finvision
 B01128 – E-Support
 B01129 – Fortior
 B01130 – GNL Audit & Consulting
 B01131 – Peter Lenoir
 B01132 – TOM DE WILDE - BEDRIJFSREVISOR
 B01133 – KOLOR AUDIT
 B01134 – Finvision Audit
 B01135 – Hannes Poelmans
 B01136 – Jurgen Ostyn Bedrijfsrevisor
 B01137 – SG Audit Solutions
 B01138 – Anton Nuttens BR
 B01139 – BEDRIJFSREVISOR THIERRY VAN LOOCKE
 B01140 – François Gérard - Réviseur d'Entreprises
 B01141 – MSOR Bedrijfsrevisor
 B01142 – Odette Consult Bedrijfsrevisor
 B01143 – Bedrijfsrevisor PR
 B01144 – Thomas Durieux
 B01145 – CONTADOR AUDIT
 B01146 – SEBASTIAAN GYSEMBERG AUDIT & CONSULT

B01147 – B. G. G. Claeys
 B01148 – VERACHTERT Sébastien, Réviseur d'Entreprises
 B01149 – An Van Haver
 B01150 – DJA REVISION
 B01151 – LIDE Réviseur d'Entreprises
 B01152 – Mercure Management & Audit
 B01153 – Michel Dupont
 B01154 – Stefan Laurijssen
 B01155 – Tine Van Buynder
 B01156 – Streel Audit & Conseil
 B01157 – Alexandre LECLER Audit et Management
 B01158 – Bart Van Gompel
 B01159 – Evy Borry
 B01160 – Henri VAESSEN Audit et Management
 B01161 – Sofian Milad
 B01162 – SVV Audit en Consult
 B01163 – Vincent Vroman
 B01164 – Loris Guidi
 B01165 – VDF Audit
 B01166 – Kathleen Verlinden
 B01167 – Kesomapi Audit
 B01168 – Anke Verrijssen
 B01169 – ANNELIES DEPLANCKE
 B01170 – BE AUDIT
 B01171 – Briec Lefrancq
 B01172 – Steyaert
 B01173 – William Rutten
 B01174 – EMILIE VAN CALLEMONT REVISEUR D'ENTREPRISES
 B01175 – LS AUDIT & CO
 B01176 – Boes Yannick Bedrijfsrevisor

B01177 – AS Audit & Conseil
 B01178 – BVV Audit
 B01179 – CG Audit & Management
 B01180 – Edwin Maes Controle en Consult
 B01181 – MIA DEPLANCKE, BEDRIJFSREVISOREN & C°
 B01182 – Brecht Buyschaert Bedrijfsrevisor
 B01183 – Grégory Gonzalez Rodriguez Réviseur d'Entreprises
 B01184 – Ambra
 B01185 – Gerald Vermeire
 B01186 – GM Bedrijfsrevisor
 B01187 – Jef Neefs Bedrijfsrevisor
 B01188 – Jérôme Lejeune & Co
 B01189 – Marlies Polfliet
 B01190 – MAST BEDRIJFREVISOR
 B01191 – P.J.M.G Réviseur d'entreprises
 B01192 – Tom Geurden Bedrijfsrevisor
 B01193 – JAN DE BOM VAN DRIESSCHE
 B01194 – E. De Grootte
 B01195 – Boeyk
 B01196 – SL ACCURATE
 B01197 – V. VAN PRAET BEDRIJFSREVISOR
 B01198 – Annelies De Clercq bedrijfsrevisor
 B01199 – L. VYVEY
 B01200 – NICOLAS DUMONCEAU
 B01201 – AMANDINE DESMEDT REVISEUR D'ENTREPRISES
 B01202 – AMS
 B01203 – Rx Ds & CAu
 B01204 – DBBT
 B01205 – Scientific Performed Audit Review Tax And Customized Solutions

Retrait de la qualité de réviseur d'entreprises (cabinets de révision)

(1) A la demande expresse du réviseur d'entreprises

(article 9, § 1, 2° de la loi du 7 décembre 2016 et article 23 de l'arrêté royal du 21 juillet 2017)

B00039 – EURAAUDIT de GHELLINCK, Réviseurs d'Entreprises
 B00072 – E. MATHAY & C°
 B00121 – CALUWAERTS & C°, bedrijfsrevisoren
 B00144 – LINET & Partners
 B00151 – TAYLOR & C°
 B00179 – CERTAM BEDRIJFSREVISOREN
 B00220 – LELIEUR, VAN RYCKEGHEM & C°
 B00232 – DEGEEST, Bedrijfsrevisoren Réviseurs d'entreprises
 B00249 – D. KESTERMANS, réviseur d'entreprises
 B00398 – Patrick ERALY & C°
 B00419 – Moore VMB Bedrijfsrevisoren
 B00485 – LAURENT WEERTS
 B00486 – Alain Serckx, Réviseur d'entreprises
 B00500 – MICHEL DENIS - REVISEUR D'ENTREPRISES
 B00506 – LUC VAN COPPENOLLE, Bedrijfsrevisor
 B00508 – JURGEN KESSELAERS
 B00511 – Daniel KROES
 B00529 – G. VAN HEMELRYCK & C° Bedrijfsrevisor
 B00535 – BERNARD DE MEULEMEESTER
 B00556 – BEIRENS STEFAAN BEDRIJFSREVISOR
 B00589 – Mertens, Dewaele, Achten & C° Bedrijfsrevisoren
 B00592 – Dirk Achten & Partners, Bedrijfsrevisoren
 B00642 – Willy Mertens & C°, Bedrijfsrevisoren

B00670 – Jacques Tison
 B00696 – PricewaterhouseCoopers Audit Services
 B00707 – EDDY COBER BEDRIJFSREVISOR
 B00734 – Verrijssen & Co Bedrijfsrevisor
 B00736 – BENOIT VAN ROOST
 B00757 – HAULT & ASSOCIES, REVISEURS D'ENTREPRISES
 B00805 – N. Verheyen
 B00812 – Thomas Vets
 B00814 – NK Audit & Accountancy
 B00882 – Jean Fossion
 B00901 – TÉNANTÉ
 B00953 – CERTAM AUDIT
 B00965 – Roland Jeanquart
 B00971 – BEDRIJFSREVISOR ANN VAN VLAENDEREN
 B01028 – HDM Audit et Conseil
 B01031 – DEWA

(2) Trois mois après un rappel à l'ordre auquel il n'a pas été donné suite

(article 9 § 1, 1° de la loi du 7 décembre 2016)

Néant.

(3) Si une ou plusieurs conditions mises à son octroi ne sont plus réunies

(article 9 § 3 de la loi du 7 décembre 2016)

Néant.

| Nombre de cabinets de révision répartis par forme juridique | au 31/12/2021 | au 31/12/2022 |
|---|---------------|---------------|
| Total | 608 | 677 |
| Société de droit commun | 5 | 5 |
| Société privée à responsabilité limitée (SPRL) | - | - |
| Société à responsabilité limitée (SRL) | 513 | 562 |
| Société coopérative à responsabilité limitée (SCRL) | 26 | 16 |
| Société en commandite simple (SCS) | 62 | 92 |
| Société en commandite par actions (SCA) | 0 | 0 |
| Société anonyme (SA) | 1 | 1 |
| Société en nom collectif (SNC) | 1 | 1 |

1.3. Contrôleurs et entités d'audit de pays tiers

Nouvelles inscriptions

(articles 7 et 8 de la loi du 7 décembre 2016 et articles 15 et 16 de l'arrêté royal du 21 juillet 2017)

Une nouvelle inscription en 2022.

| Nombre d'entités d'audit de pays tiers | au 31/12/2021 | au 31/12/2022 |
|--|---------------|---------------|
| Total | 7 | 4 |
| Dont pays tiers enregistrés | 7 | 4 |

2. Modifications dans la liste des réseaux en 2022

Nouvelles inscriptions

Pas de nouvelles inscriptions en 2022.

Démission

N00058 – CERTAM
 N00034 – degrande, verschueren
 N00050 – ECOVIS

| Nombre de réseaux répertoriés | op 31/12/2021 | op 31/12/2022 |
|-------------------------------|---------------|---------------|
| Total | 50 | 47 |

Commission Formation

Composition

PRÉSIDENT

Fernand MAILLARD (jusqu'en septembre 2022),
Eric VAN HOOFF (à partir d'octobre 2022)

MEMBRES

Melissa CARTON, Dirk CLEYMANS (jusqu'en septembre 2022),
Sarah DUPUIS (jusqu'en septembre 2022), Bart EVERSDIJK,
Faska KHROUZ, Catherine SAEY, Wendy SAMAN,
Sara STEYAERT, Luc R. VAN DEN ABEELE,
Liesbet VANDENABEELE (à partir d'octobre 2022),
Bernard VANDENBORRE, Bart VORSSELMANS (à partir
d'octobre 2022), Christel WEYMEERSCH (jusqu'en septembre 2022)
et Tom WINDELEN (à partir d'octobre 2022)

EXPERTS TECHNIQUES

Marc DAELMAN (à partir d'octobre 2022),
Sarah DUPUIS (à partir d'octobre 2022), Faska KHROUZ,
Fernand MAILLARD (à partir d'octobre 2022),
Christel WEYMEERSCH (à partir d'octobre 2022)

COORDINATION

Alexia CAUWE (à partir de septembre 2022),
Stef VAN ATTENHOVEN, Dominique VANESSE et
Eva WILLEBRORDS

La Commission formation a pour mission :

- de proposer chaque année au Conseil de l'IRE un programme de formations qui répond aux besoins professionnels des réviseurs d'entreprises et de sélectionner avec soin des orateurs de qualité. Lorsqu'elle compose ce programme, la commission tient compte du caractère actuel des sujets choisis, des besoins de la profession, de l'intérêt porté par les réviseurs d'entreprises à des thématiques particulières et du caractère unique de certains sujets (c.-à-d. que ces sujets ne sont proposés que par l'IRE) ;
- de garantir l'organisation des séminaires et le contrôle de leur qualité, notamment via des évaluations ;
- d'assurer le suivi des développements internationaux en matière de formation permanente, ainsi que la vérification et la surveillance de la conformité de la norme sur la formation permanente avec les développements susvisés ;
- dans le cadre de l'approbation préalable du programme de formations organisées par les cabinets de révision : d'analyser les dossiers soumis et, le cas échéant, d'en débattre en Commission afin de parvenir à une décision collégiale.



Eric Van Hoof et Fernand Maillard,
présidents de la Commission Formation

Plus de 10 000 participants en 2022

Pour la toute première fois, les activités de formation organisées par l'ICCI et l'IRE ont accueilli plus de 10 000 participants, parmi lesquels 8 578 (84%) étaient des réviseurs d'entreprises et 1 333 (13%) des stagiaires. Les tiers ne représentaient que 3% des participants. Au total, les réviseurs d'entreprises cumulent en 2022 quelque 24 370 heures de formation organisées par l'IRE. Cela représente une moyenne de plus de 23h par confrère/consoeur, soit près de trois fois le nombre d'heures exigé par la norme relative à la formation permanente.

Ce succès sans précédent n'est bien entendu pas le fruit du hasard. L'IRE a travaillé dur pour offrir à la profession un programme vaste et équilibré de formations de qualité. Le Conseil de l'IRE et la Commission formation se réjouissent des réactions enthousiastes que ce programme a suscitées auprès des réviseurs d'entreprises et des stagiaires. C'est également la preuve que les réviseurs d'entreprises se rendent plus que jamais compte du fait que la formation permanente est nécessaire pour réaliser un travail qualitatif qui emporte la satisfaction de toutes les parties prenantes.

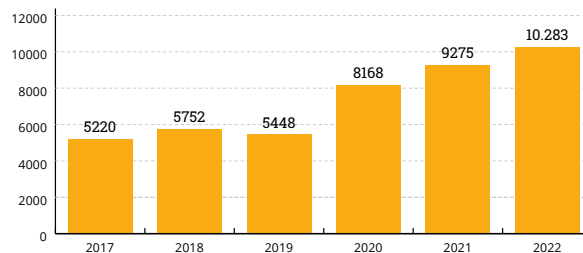
En tout, ce sont 139 activités de formation qui ont été organisées, l'Assemblée générale, la journée du révisorat et 4 *Revi-Nights* comprises, et ce, alors que l'offre annuelle moyenne tournait auparavant autour de 80 formations. La plupart d'entre elles – 65 pour être précis – portaient bien entendu sur des thèmes directement liés à l'audit, y compris des thèmes liés à la consolidation, aux IAS/IFRS, au secteur non-marchand, au

En 2022,

10.283

personnes ont participé à une activité de formation organisée par l'IRE et l'ICCI.

Nombre de participants de 2017 à 2022



secteur public et à l'audit financier. Parmi les thèmes abordés lors des autres formations, on retrouve des matières juridiques (20 formations), fiscales (22), informatiques (12) et liées à la déontologie et à l'anti-blanchiment (10). Quatre des formations organisées portaient par ailleurs sur les *soft skills*. Comme c'est souvent le cas, les formations juridiques, notamment celles qui concernaient le droit des sociétés et des associations, ainsi que les formations relatives aux matières fiscales ont suscité un vif intérêt parmi les réviseurs d'entreprises.

Webinaires et séminaires, vers un équilibre

Si les chiffres 2022 sont si bons, c'est notamment grâce aux formations organisées en ligne. On constate en effet sans surprise que les webinaires ont attiré largement plus de participants que les séminaires en présentiel. Ainsi, les webinaires comptaient en moyenne 103 participants par formation. Ce chiffre est même allé jusqu'à 295 pour la formation "*Analyse van de nieuwe en belangrijke adviezen van de CBN*" de Peter VERSCHULDEN. En comparaison, les séminaires et les journées d'étude n'ont attiré « que » 36 participants en moyenne. L'événement ayant enregistré la plus forte participation était la Journée du révisorat avec 208 participants.

Les webinaires permettent de ne pas perdre de temps dans les transports ou les bouchons, ce qu'apprécie particulièrement une grande partie des participants. Toutefois, cette formule limite les interactions entre les orateurs et leur public, mais aussi entre les participants entre eux. Par ailleurs, il n'est pas

toujours facile pour les orateurs de transmettre leur enthousiasme par écran interposé. Trouver le bon équilibre entre webinaires et séminaires classiques est l'un des défis de la Commission formation.

L'IRE et l'ICCI ne pourraient bien entendu pas proposer un tel programme de formations sans la contribution d'orateurs engagés. En 2022, nous avons pu compter sur pas moins de 251 intervenants (!) lors de nos différents événements : 130 interventions ont été réalisées par des réviseurs d'entreprises, 117 par des tiers et même 4 par des stagiaires. Certains orateurs prennent souvent la parole lors de nos formations, ce sont des habitués, sur lesquels nous pouvons compter. Nous sommes très reconnaissants vis-à-vis de tous les orateurs et souhaitons les remercier vivement pour leur collaboration. Sans leur implication et leur passion du partage des connaissances, il ne serait tout simplement pas possible de proposer un programme de formations d'une telle qualité.

Dans l'ensemble, les formations 2022 ont reçu des évaluations très positives de la part des participants, avec un taux de satisfaction qui dépasse celui des deux années précédentes. Le score moyen attribué aux webinaires était de 80% et celui des séminaires en présentiel était de 84%. En moyenne, 45% des participants ont pris la peine de remplir le formulaire d'évaluation. Les remarques et commentaires laissés par les participants sont analysés avec attention par la Commission formation qui en tire les leçons adéquates et veille à faire les adaptations nécessaires pour les formations à venir. La

Commission formation est sans cesse à la recherche d'innovations, de nouvelles approches et de nouvelles idées. Dans ce contexte, les retours qu'elle reçoit via les formulaires d'évaluation sont une source précieuse d'informations et d'inspiration.

En même temps, la Commission doit répondre aux nouveaux enjeux de la profession. Nous pensons en premier lieu à l'actualité ESG, à laquelle quelque 200 confrères - il s'agit d'une estimation - seront directement confrontés. La Commission de formation a pris les premières initiatives en 2022 pour proposer une offre de formation complète autour de celle-ci en 2023, avec l'intention d'obtenir à terme une accréditation pour les missions ESG.

Un nouvelle norme pour la formation permanente

La nouvelle norme relative à la formation permanente est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. En pratique, cela s'est traduit par quelques adaptations et changements. Ainsi, un test de présence a été introduit lors des webinaires ; les formations des opérateurs commerciaux externes de formation doivent être approuvées à l'avance, comme celles des cabinets ; les heures de formation individuelle qui peuvent être comptabilisées sont fortement limitées. Vous pouvez retrouver un résumé de tout ce qui a été modifié dans cette communication publiée en septembre 2022 : [Communication 2022-10 \(ibr-ire.be\)](#).



La Commission Formation

Commissions d'études

- 52 Commission Juridique
- 54 Commission SME-SMP
- 57 Commission Services à la profession
- 58 Commission Secteur public
- 60 Commission Secteur Non marchand
- 61 Commission des Questions Comptables



Commission Juridique

Composition

PRÉSIDENT(E)

Lieven ACKE (réviseur d'entreprises) *(jusqu'au 30 septembre 2022)*

Patricia LELEU (réviseur d'entreprises) *(depuis le 1^{er} octobre 2022)*

VICE-PRÉSIDENT

Charles-Henri de STREEL (réviseur d'entreprises) *(depuis le 1^{er} octobre 2022)*

MEMBRES

Herman BRAECKMANS (professeur émérite UAntwerpen - avocat),

Michel DE WOLF (réviseur d'entreprises), Ann DIRKX (BNB),

Paul Alain FORIERS (professeur émérite ULB - avocat), Hugues FRONVILLE (réviseur d'entreprises honoraire) *(jusqu'au 10 février 2022)*,

Thierry LHOEST (FSMA), Marleen MANNEKENS (réviseur d'entreprises) *(depuis le 1^{er} octobre 2022)*, Henri OLIVIER (professeur émérite ULiège),

Luk OSTYN (réviseur d'entreprises), Alexis VAN BAVEL (réviseur d'entreprises) *(depuis le 1^{er} octobre 2022)*, Laurent VAN DER LINDEN (réviseur d'entreprises),

Joris VAN EEKERT (FGTB), Laurence VAN EYCKEN (juriste d'entreprise),

Arie VAN HOE (FEB), Thierry VAN LOOKE (réviseur d'entreprises) *(jusqu'au 30 septembre 2022)*, Peter VAN MELKEBEKE (notaire) et Jean-Pierre VINCKE (réviseur d'entreprises honoraire) *(depuis le 1^{er} octobre 2022)*.

Ces personnes siègent à titre personnel et n'engagent pas l'institution dont elles sont issues.

COORDINATION

Steven DE BLAUWE, Camille LUXEN et Erwin VANDERSTAPPEN *(jusqu'au 30 août 2022)*

La Commission Juridique fournit une assistance juridique aux organes et commissions de l'IRE en rendant des avis et en contribuant à l'élaboration de la doctrine permettant de tracer les lignes de conduite des réviseurs d'entreprises. La Commission se penche également sur les (projets d') avis juridique de la Fondation ICCL, qui lui sont soumis à la demande des administrateurs de la Fondation.

La Commission Juridique est composée en majorité de personnes issues du monde académique, du barreau, du notariat et des autorités publiques, ainsi que, complémentirement, de réviseurs d'entreprises. Cette diversité dans la composition de cette Commission en fait un lieu privilégié pour la confrontation des idées et des expériences.

Les questions soumises à la Commission Juridique ont généralement trait au droit des sociétés ou aux réglementations intéressant la profession de réviseur d'entreprises, à l'exception du droit fiscal. En outre, la Commission Juridique est attentive aux réformes législatives concernant le révisorat d'entreprises.



Patricia Leleu, Présidente de la Commission Juridique

« En 2022, la Commission Juridique a continué à développer de la doctrine sur des questions dérivées du droit des sociétés et des législations affectant la profession de réviseur d'entreprises. Cette doctrine a pour objectif d'aider les réviseurs dans l'exécution de leurs missions et d'encourager une interprétation plus uniforme de certaines problématiques au sein de la profession et par les parties prenantes. »

Thèmes centraux 2022

- Code des sociétés et des associations (CSA)
- Interprétation des missions spéciales dans le CSA

Activités

En 2022 la Commission Juridique s'est réunie à cinq reprises afin d'examiner les sujets suivants, qui découlent principalement du Code des sociétés et des associations :

- Loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses :
 - Apport en nature – exceptions à l'établissement d'un rapport révisoral ;
 - Dissolution en un seul acte - date de l'assemblée générale extraordinaire ;
 - Interprétation de l'article 3:19 CSA (correction des comptes annuels) ;
 - Liquidation déficitaire - SNC ou Scomm ;
- Mission d'examen limité - société qui n'a pas nommé de commissaire alors qu'elle est légalement tenue de le faire ;
- Quasi-apport – rapport de régularisation et notion de nullité ;
- Rapport révisoral – refus des rapports digitaux par le greffe ;
- Test d'actif net et de liquidité – distribution aux employés d'une prime sur le résultat ;
- Test de liquidité dans le cadre d'un *debt push down*.
- Autres sujets :
 - Abstention d'opinion dans le cadre du rapportage de certaines missions : conséquences pour le contrôle de la légalité par le notaire ;
 - Le secret professionnel, le commissaire et le curateur ;
 - Réflexion sur le contournement de la responsabilité du fondateur ;
 - Arrêt de la Cour de cassation du 18 mars 2022 – notions de gérant et d'entreprise ;
 - Le réviseur d'entreprises inscrit sur la liste des experts judiciaires.

Commission SME-SMP

PRÉSIDENTE

Inge SAEYS

MEMBRES

Christel DE BLANDER, Stephane DELAUNAY,
David DE SCHACHT, Vincent DE WULF,
Nicolas DUMONCEAU, Ken SNOEKS,
Amaury STAS DE RICHELLE, Guy VAN DE VELDE,
Christophe REMON, Joseph Michel BOES et
Carl ROMBAUT

COORDINATION

Sandrine VAN BELLINGHEN

ORGANES RAPPORTANT À LA COMMISSION

Groupe de travail ISA et groupe de travail ISQM
(Stéphanie Quintart et Roby Fele)

En 2021, il a été décidé d'adapter et d'optimiser le fonctionnement de la Commission en travaillant avec des sous-commissions. Ces sous-commissions sont les suivantes : missions particulières, réglementation, évaluation, contrôle de la qualité et stratégie générale. En outre, la mission de la Commission consiste à :

- Soutenir les cabinets de révision, y compris les petits et moyens cabinets, par une collaboration entre les grands et petits cabinets et par l'élaboration d'outils et de guidance ;
- Fournir de l'input à plusieurs commissions et groupes de travail sur les questions touchant les PME et les missions qui sont importantes pour les réviseurs d'entreprises auprès des PME ;
- Elaborer des documents pour promouvoir la profession auprès du public et en particulier auprès de la clientèle PME.



Inge Saeys, Présidente de la Commission SME-SMP

Thèmes clés 2022

- Publication de brochures actualisées sur les différents services fournis par les réviseurs d'entreprises ;
- Publication d'outils pour un audit ISA efficient ;
- Renforcer l'image du réviseur d'entreprises dans le cadre des missions d'évaluation ;
- Préparer la mise en œuvre du nouveau système de gestion de la qualité ISQM.

Activités 2022

Publication de brochures

Tenant compte des nouvelles dispositions du Code des sociétés et des associations ainsi que des derniers développements au sein de la profession, la sous-commission "missions particulières" a mis à jour l'ancienne brochure « [Comment financer la croissance de ma PME ?](#) » et l'a publiée.

Publication d'outils pour un audit ISA efficient

Le groupe de travail « normes ISA », présidé par Noëlle Lucas, a développé de nouveaux outils :

- Une check-list de planning et achèvement de l'audit dont l'objectif est de décrire les différentes exigences liées à la mise en place, à la modification et à la conservation de la documentation d'audit (février 2022) ;

- Une double check-list relative aux procédures analytiques de substances (PAS) : une checklist sur la revue analytique générale et une checklist sur les PAS par cycle (achats, ventes, payroll et Immo), à adapter aux informations disponibles chez chaque client (mars 2022) ;
- Un outil ayant pour objectif d'aider l'auditeur dans l'application de la norme ISA 720 (Révisée) au travers de l'ensemble de ses travaux d'audit en ce qui concerne le rapport de gestion (mars 2022) ;
- Un outil basé sur les modèles des comptes annuels 2020, qui constitue un outil de vérification des comptes annuels et a été établi sur la base du Code des sociétés et des associations, de l'AR du 29 avril 2019 portant exécution du CSA, des avis CNC et du VZW jaarrekeningzakboekje (mai 2022) ;
- Un outil pour identifier sans ambiguïté les sociétés de services et les experts auxquels votre client fait appel, ainsi que pour procéder à une première évaluation des risques (Norme ISA 402 Facteurs à considérer pour l'audit d'une entité faisant appel à une société de services) (juin 2022).

Renforcer l'image du réviseur d'entreprises

L'un des objectifs de la sous-commission "évaluation" est de renforcer l'image des réviseurs d'entreprises dans le cadre des missions d'évaluation. Dans cette optique, diverses initiatives ont été prises l'année dernière, dont la participation à une enquête annuelle de la Vlerick Business School sur la transmission d'entreprises (M&A Monitor). [Résultats du M&A Monitor 2022](#)

Mise en œuvre de l'ISQM

En décembre 2023, un tout nouveau système de gestion de la qualité (ISQM) sera d'application au sein des cabinets de révision. Ce changement aura un impact majeur sur la profession et c'est pourquoi il avait été décidé en 2021 de constituer un groupe de travail dont la mission était d'accompagner au mieux les réviseurs d'entreprises dans cette transition. En 2022, le groupe de travail a continué ses travaux sous la présidence de Noëlle LUCAS jusqu'en mai et ensuite sous la présidence de Lieven ACKE. Parmi les projets portés par le groupe de travail en 2022, il y a :

- La mise à jour de [la page internet dédiée à l'ISQM](#) sur le site de l'IRE qui avait été créée en 2021 ;
- La création de capsules vidéo visant à parcourir les principales composantes des normes ISQM mises gratuitement à disposition sur le site de l'IRE ([ISQM \(ibr-ire.be\)](#)).
- La création de modèles de documents par composante de la norme ISQM 1 mis à disposition des cabinets de révision sur le site de l'ICCI ([Modèles ISQM par composante](#)). Ces modèles de documents intéressent également des fournisseurs de logiciel qui sont en contact avec l'ICCI à ce sujet.
- L'organisation de séminaires et de séances d'information via l'ICCI afin d'informer les réviseurs d'entreprises des exigences de la nouvelle norme et de les aider à se préparer.

Le groupe de travail va poursuivre ses efforts en 2023 sous la supervision de la commission des normes.

Contacts internationaux

Les membres de la Commission SME/SMP suivent activement les évolutions internationales, que ce soit au sein de l'IFAC (*SMP Advisory Group*), de *Accountancy Europe*, de l'EFAA (*European Federation of Accountants and Auditors for SMEs*) et de l'*International Valuation Standards Council* et ils répondent à des questionnaires émanant de ces organisations. La sous-commission réglementation s'est ainsi concentrée sur la formulation d'une réponse à l'exposé-sondage de l'IAASB concernant le projet de norme ISA pour les entités moins complexes (LCE). Celle-ci a été approuvée par le Conseil du 28 janvier 2022 et transmis à l'IAASB le 31 janvier 2022.

Commission Services à la profession

Composition

PRÉSIDENT

Olivier DE BONHOME

MEMBRES

Christel DE BLANDER,
David DE SCHACHT,
Nicolas DUMONCEAU,
Vincent ETIENNE, Sébastien JASPAR,
Mélissa LUCAS, Christophe REMON,
Amaury STAS DE RICHELLE,
Ken SNOEKS, Ilse VAN ASSCHE,
Sébastien VAN DER FRAENEN

EXPERT TECHNIQUE

Lieven ACKE

COORDINATION

Bart COPPEIN, Perrine DEMOULIN,
Roby FELE

En 2022, il a été décidé de dissoudre la commission SME/SMP et de créer une nouvelle commission dont l'objectif est de développer des services qui bénéficient à la profession de réviseur d'entreprises dans son ensemble. La mission et les objectifs de la commission « Services à la profession » peuvent être répartis entre les principaux thèmes suivants :

- Apporter son soutien aux cabinets d'audit par le développement de nouveaux services, d'outils et de guidances destinés aux cabinets ;
- Améliorer/moderniser les services et outils existants ;
- Élaborer des documents visant à promouvoir la profession auprès du grand public ; et
- Travailler en concertation avec d'autres instances.

Thèmes clés 2022

- Lancement de la nouvelle commission ;
- Identification des thèmes sur lesquels la commission va travailler et leur classement par ordre de priorité ;
- Définition de la méthode de travail qui sera appliquée pour les différents projets.

Activités 2022

En 2022, la Commission « Services à la profession » s'est réunie à deux reprises et a défini une liste des thèmes sur lesquels elle souhaite travailler afin de développer des services, des outils ou de la guidance :

- Les missions spéciales ;
- L'attractivité de la profession ;
- L'anti blanchiment (AML) ;
- L'IT et les contrôles automatisés.



Olivier de Bonhome, Président de la Commission Services à la profession

Parmi les thèmes susmentionnés, les membres de la commission ont identifié les problématiques relatives aux missions spéciales et à l'anti blanchiment (AML) comme étant prioritaires. Ce sont donc sur ces deux thèmes que vont se concentrer leurs travaux dans les mois à venir.

Commission Secteur public

Composition

PRÉSIDENT

Lieven ACKE (jusqu'au 30/09/2022),
Patrick VAN IMPE (à partir du 01/10/2022)

VICE-PRÉSIDENT

Lieven ACKE (depuis le 01/10/2022)

MEMBRES

Céline ARNAUD, Mohammed BOUMALEK (depuis le 01/10/2022), Guy COX, Bénédicte DEJON (jusqu'au 30/09/2022), LOITS GUNTHER (depuis le 01/10/2022), Fernand MAILLARD, Thomas MEURICE (jusqu'au 30/09/2022), Jean NICOLET (depuis le 01/10/2022), Sara STEYAERT, Baudouin THEUNISSEN (depuis le 01/10/2022) et Ria VERHEYEN (jusqu'au 30/09/2022)

COORDINATION

Alexia CAUWE, Steven De BLAUWE et Erwin VANDERSTAPPEN (jusqu'au 31/07/2022)

GROUPES DE TRAVAIL FAISANT RAPPORT À LA COMMISSION

- ISA 250 et marchés publics
- Observatoire des marchés publics

La Commission Secteur public a pour mission principale de positionner la profession en tant qu'un des acteurs de contrôle dans le secteur public. Elle examine quel est, et pourrait être, le rôle du réviseur d'entreprises dans le cadre des activités d'audit dans le secteur public. Ce faisant, elle s'efforce de coopérer au maximum avec les autres acteurs actifs dans ce domaine. La Commission développe également des programmes de formation pour permettre aux confrères de mener à bien des missions dans le secteur public.



Deuxième édition de la Journée du Secteur public, le 25 octobre 2022



« Tout comme pour le secteur public et pour la Cour des comptes, l'indépendance au service de l'intérêt général, c'est l'ADN du réviseur d'entreprises, sa marque de fabrique. Les réviseurs d'entreprises sont donc les alliés naturels de la fonction publique. »

Patrick Van Impe,
président de la Commission Secteur public

Thèmes clés 2022

- Journée du secteur public – 2^{ème} édition ;
- Concertation avec le secteur public fédéral, l'autorité flamande, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Région wallonne.

Observatoire des marchés publics

L'Observatoire des marchés publics a pour mission principale d'aider les pouvoirs adjudicateurs dans l'élaboration d'un cahier spécial des charges visant à la désignation d'un commissaire.

Ainsi, l'Observatoire met à disposition plusieurs modèles de cahiers des charges et veille à ce que ces modèles soient adaptés en fonction de l'évolution de la législation et des meilleures pratiques.

L'Observatoire se tient non seulement à disposition des pouvoirs adjudicateurs, mais peut aussi effectuer des actions proactives si besoin.

Activités

En 2022, les sujets suivants ont été abordés :

- Organisation de la deuxième édition de la Journée du secteur public ;
- Suivi de l'Observatoire des marchés publics ;
- Présence dans divers organes de concertation (groupe de pilotage *single audit*, comité de concertation pour la Région de Bruxelles-capitale, etc.) ;
- Accords relatifs au *single audit* (*Afsprakennota*) : l'audit des comptes 2022 de l'autorité flamande ;
- Autorité flamande - Certification ISAE des centres de services VLIMPERS et *Boekhouding* (Comptabilité) du Département des finances et du budget (rapport de type 2), *smart audit tools*, *continuous control management* (CCM) dans le centre de service *Boekhouding* (Comptabilité).

Commission Secteur Non marchand

Composition

PRÉSIDENT

Olivier de BONHOME

MEMBRES

Didier BERNARD, Chantal BOLLEN, Laurent DETHIER, Jean-Guy DIDIER, Jean FOSSION, Koen KEUPPENS, Peter LENOIR, Michel LECOQ, Fernand MAILLARD, Guy MEERBERGEN, Jean-François NOBELS

COORDINATION

Roby FELE

Organes rapportant à la Commission

- Groupe de travail « ONG »
- Groupe de travail « Hôpitaux »
- Cellule de coordination « Partis politiques »

La Commission Non marchand a pour objectif de fournir des solutions aux problématiques rencontrées par la profession dans le secteur non marchand et de développer les missions de la profession dans ce secteur.

Activités 2022

- Suivi de l'actualité, des problématiques et de la documentation établie en rapport avec le secteur non marchand ;
- Actualisation de l'onglet « secteur non marchand » du site de l'IRE reprenant les documents et les outils utiles aux réviseurs d'entreprises et aux parties prenantes du secteur non marchand ;
- Elaboration de cas pratiques en ce qui concerne les missions particulières (fusions, scissions, liquidations, transformations, etc.) - publication dans le courant de l'année 2023 ;
- Elaboration d'un document rassemblant et classant tous les avis publiés par l'ICCI et par la Commission des normes comptables (CNC) en ce qui concerne le secteur non marchand -- publication dans le courant de l'année 2023 ;
- Réponse aux courriers de la Chambre des représentants en ce qui concerne des questions relatives aux rapports financiers des partis politiques et la nomination des commissaires ;



Olivier de Bonhome,
Président de la
Commission Secteur
Non marchand

- Analyse de la problématique relative à l'absence, dans le CSA, de l'étape d'arrêt des comptes annuels des fondations ;
- Organisation d'une formation avec le SPF Santé Publique concernant la nouvelle mission de procédures convenues relative à l'évaluation par le commissaire du calcul du taux de prélèvement établi par les hôpitaux ;
- Modification du rapport ISRS 4400 quant à la justification financière du programme des ONG accréditées par la DGD et établi en vertu de l'article 47 de l'arrêté royal du 11 septembre 2016 concernant la coopération non gouvernementale - publication dans le courant de l'année 2023 ;
- Contacts et collaboration avec les pouvoirs subsidiaires tels que le SPF Santé Publique, la DGD, la Chambre des représentants ou l'AVIQ.

Commission des Questions Comptables

Composition

PRÉSIDENT

Alexis VAN BAVEL
(à partir du 01/10/2022)

MEMBRES

Lieven ACKE,
Carlo-Sébastien D'ADDARIO,
Anke DE BACKER,
Michel DE WOLF,
Stephane DELAUNAY,
Xavier DOYEN, Carl ROMBAUT,
Elena SHIBKOVA,
Frank VANDELANOTTE,
Jean Pierre VINCKE et Luc VLECK

EXPERTS TECHNIQUES

Stefaan DE CONINCK, Jean-
Guy DIDIER, Fernand MAILLARD
(président jusqu'au 01/10/2022),
Stijn VERHOEVEN.

COORDINATION

Christophe D'HONDT et
Roby FELE

La Commission des Questions Comptables a pour vocation d'impliquer le réviseur d'entreprises dans l'établissement des nouvelles lois, règles, normes et avis en matière comptable, et plus particulièrement des dispositions légales et réglementaires qui revêtent un intérêt général et qui ont trait à la profession de l'audit.

Thèmes clés 2022

- Suivi des projets d'avis de la CNC et préparation des propositions de prises de position du Conseil de l'IRE ;
- Suivi de la publication des avis par la CNC ;
- Etablissement d'un nouveau groupe de travail CNC-ITAA-IRE ;
- Rôle de concertation et de coordination, en tant qu'organe consultatif du Conseil, par rapport à certaines questions comptables spécifiques pour lesquelles la profession d'audit a intérêt à adopter un point de vue commun (p. ex. correction des comptes annuels).

En 2022, la Commission a réagi à 6 projets d'avis de la CNC. Ces projets d'avis portaient sur :

- Conséquences d'un changement de référentiel comptable dans la valorisation de certains actifs ;
- Méthode de mise en équivalence ;
- Conséquence sur les comptes annuels de la transformation d'une société ;
- Succursales belges et de sociétés étrangères : obligations comptables propres (mise à jour avis 2019/02) ;



Alexis Van Bavel, Président
de la Commission des
Questions Comptables

- Succursales belges de sociétés étrangères : application du droit comptable belge – notion de succursale – obligation de publication (mise à jour) ;
- Traitement comptable de l'apport de branche d'activité ou d'universalité de biens entre sociétés.

Les réactions de la Commission sur les projets d'avis de la CNC sont publiées sur le site web de l'IRE dans la rubrique « [Règlementation & Publications - Réactions du Conseil de l'IRE aux projets d'avis de la Commission des Normes Comptables \(CNC\)](#) ».

La Commission suit également l'évolution des initiatives législatives et normatives internationales - sans se prononcer sur la question - et ce grâce à la présence de certains de ses membres dans le *Accounting Working Party* de *Accountancy Europe* et à sa participation aux débats ouverts de l'IFAC.

Relations internationales

- 63 IFAC
- 63 *Accountancy Europe*
- 64 FIDEF
- 64 Congrès de l'OEC
- 64 Assises CNCC
- 64 Groupe de contact belgo-néerlandais
- 64 Réunion avec des représentants de l'IRE Luxembourg
- 64 EFAA
- 65 PAEE



Alan Johnson, Président IFAC

IFAC

Membre de l'IFAC depuis sa fondation, l'IRE suit de près les activités de cette importante institution internationale, que ce soit l'assemblée générale annuelle ou les activités de l'IAASB ou de l'IESBA.

Assemblée générale de l'IFAC

Le Président, Patrick VAN IMPE et le Secrétaire général, Marc BIHAIN ont participé à l'assemblée générale de l'IFAC qui s'est tenue à Bombay le 15 novembre 2022.

Participation de l'IRE aux autres activités de l'IFAC

Le Secrétaire général a participé au *Chief Executives' Strategy Forum* qui s'est tenu le 28 février et le 1 mars 2022 de façon digitale. Il y était notamment question des défis et des perspectives pour la profession.

Participation de l'IRE au groupe d'Edimbourg

Le 2 mars 2022, l'IRE - représenté par le Secrétaire général et le président honoraire Michel DE WOLF - a participé aux travaux du groupe d'Edimbourg composé d'une partie des membres de l'IFAC et ayant pour objectif de défendre au sein de l'IFAC les intérêts des petits et moyens cabinets et des pays en développement ainsi que de prendre en considération les problèmes des clients PME. Des réunions du groupe d'Edimbourg se sont également tenues de manière digitale les premier juin et 7

septembre 2022. Enfin, le Président de l'IRE, Patrick VAN IMPE, le secrétaire général et le président honoraire, Michel DE WOLF, ont participé à une réunion à Bombay le 14 novembre 2022.

Participation de l'IRE à la Conférence de l'IFAC sur l'audit d'entités moins complexes

La membre du Conseil, Inge SAEYS, le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint (à distance) et la Déléguée aux affaires internationales et européennes ont participé le 3 et 4 mai 2022 à la troisième conférence de Paris sur le thème du projet de norme pour les audits d'entités moins complexes. Ce projet de norme est basé sur les concepts sous-jacents des normes internationales d'audit.

La conférence était destinée à recevoir de l'input des participants lors des tables rondes afin d'aider les représentants de l'IAASB à adresser les nombreux commentaires reçus à l'occasion de l'exposé-sondage.

Participation de l'IRE au IFAC *Education Directors' Forum*

Le vice-président honoraire, Fernand MAILLARD, et la déléguée générale aux affaires européennes et internationales, Sandrine VAN BELLINGHEN, ont participé aux réunions qui se sont déroulées de manière digitale les 31 mars, 30 juin, 29 septembre et 15 décembre 2022. Les thèmes portant sur les examens à distance, la durabilité et l'attractivité de la profession ont notamment été abordés.

Accountancy Europe

En 2022, l'IRE a poursuivi son rôle actif au sein d'Accountancy Europe au travers de plusieurs groupes de travail. Ceux-ci organisent l'échange d'informations entre les organisations nationales et *Accountancy Europe* sur les sujets importants pour la profession et travaillent sur différents projets destinés à représenter les vues de la profession européenne vis-à-vis des institutions de l'UE ainsi que des organisations et normalisateurs internationaux : l'audit mais aussi la comptabilité, l'anti-blanchiment, le secteur bancaire, le marché des capitaux, la fiscalité, le *reporting* d'entreprise, la déontologie et l'accès à la profession, le secteur des assurances, le secteur public, le développement durable et les entreprises de petite et moyenne taille.

Basée à Bruxelles, *Accountancy Europe* joue un rôle important dans la contribution de la profession à la recherche de solutions visant à préserver l'intérêt général. Cette organisation remplit également un rôle d'information à l'égard de ses membres (50 instituts professionnels issus de 35 pays, dont les 27 Etats membres de l'Union européenne).

En 2022, *Accountancy Europe* a mis l'accent sur le traitement des sujets suivants : le développement durable, les missions d'audit et d'assurance, les PME, le *reporting* ainsi que le gouvernement d'entreprise.

En tant que membre du *Board d'Accountancy Europe*, Tom MEULEMAN, Président honoraire de l'IRE, a suivi de près les évolutions au niveau européen portant sur la directive sur la

publication d'informations en matière de durabilité et portant sur la réforme de l'audit et de la gouvernance.

FIDEF

Structure d'échange et de coopération au sein de la communauté linguistique francophone, la [FIDEF](#) réunissait, en 2022, 37 pays sur quatre continents.

Le président a assisté au congrès du 40^{ième} anniversaire de la FIDEF en Tunisie. Le confrère Michel DE WOLF a également assisté à cette réunion en tant que Président honoraire de la FIDEF. Les sujets autour de l'avenir de FIDEF et autour de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ont notamment été abordés.

Le Vice-Président et le secrétaire général ont représenté l'IRE à l'Assemblée générale de la FIDEF qui s'est tenue le 27 septembre 2022 à Paris.

Congrès de l'OEC

Le Vice-Président et le Secrétaire général ont participé au [77^{ième} Congrès de l'OEC](#) qui s'est tenu du 28 au 30 septembre 2022 à Paris et abordait la thématique «L'expert-comptable au cœur de la société».

Le fil conducteur du congrès était de positionner la profession comme l'interlocuteur de référence permettant aux entreprises d'engager leur transition vers une économie plus durable.

Assises CNCC

Les 8 et 9 décembre 2022, le Président et le Secrétaire général ont représenté l'IRE à Rennes à la Convention Nationale de la CNCC avec pour thème «Audit et durabilité : une question de confiance» et ce sur invitation de la CNCC.

Groupe de contact belgo-néerlandais

Le 19 septembre 2022, les délégations de la NBA, de l'ITAA et de l'IRE se sont réunies à Bruxelles afin d'échanger leurs points de vue sur la profession dans les deux pays au sein du groupe de contact belgo-néerlandais. L'IRE était représenté par le Président, Patrick VAN IMPE, le Secrétaire général, Marc BIHAIN ainsi que par la Déléguée générale aux affaires européennes et internationales, Sandrine VAN BELLINGHEN.

Plus précisément, les sujets suivants ont été abordés : la représentation au sein des organisations européennes/ internationales, la CSRD, la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et aux lanceurs d'alertes, l'évolution de la supervision et du contrôle de qualité aux Pays-Bas, ainsi que l'attractivité de la profession.

Réunion avec des représentants de l'IRE Luxembourg

Le 21 mars 2022, le Secrétaire général et la Déléguée générale aux affaires européennes et internationales ont rencontré des représentants de l'IRE Luxembourg et plus particulièrement Mme Christiane CHADOEUF, Présidente, M. Olivier LEFÈVRE, Membre du Conseil, et M. Michel GUAY, Secrétaire technique.

Le système de supervision publique en Belgique et au Luxembourg ont longuement fait l'objet de discussions.

EFAA

Le 2 juin, le président de l'IRE, Patrick VAN IMPE, ainsi que la déléguée générale aux affaires européennes et internationales Sandrine VAN BELLINGHEN, ont participé à une conférence internationale organisée par l'EFAA. Elle a eu lieu à l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle à Alicante. Le lieu a été déterminé par le fait que les droits de propriété intellectuelle sont importants pour promouvoir l'efficacité des PME. Le thème était «Transformation de la pratique: les petits et moyens cabinets s'engagent dans le changement». En outre, la question de la durabilité a également été abordée.

Le 3 juin, la candidature de l'IRE à l'EFAA a été approuvée par l'assemblée générale de l'EFAA.

Le Président, la membre du conseil Inge SAEYS et la déléguée générale aux affaires européennes et internationales ont participé à la réunion du *Council* de l'EFAA le 2 décembre 2022 sur le thème « Reporting des informations de durabilité ». Défis et rôle des petits et moyens cabinets».

PAEE

L'IRE est représenté au sein du *Steering group* de *Professional Accountancy Education Europe* (PAEE) par la déléguée générale aux affaires européennes et internationales Sandrine Van Bellinghen et au sein du comité de surveillance par le vice-président honoraire Fernand MAILLARD. PAEE a pour but de développer un référentiel de formation de haute qualité au niveau international pour la formation des experts-comptables et des auditeurs, fondé sur des principes communs.

Le *Steering group* s'est réuni à Paris le 6 juillet 2022. Des réunions ont également été organisées de manière digitale le 7 février et le 7 octobre 2022.



Éditeur responsable
Marc Bihain
Secrétaire général IRE
Boulevard Emile Jacqmain 135/1
1000 Bruxelles
info@ibr-ire.be

Consultez le site internet de l'IRE
www.ibr-ire.be

Consultez la galerie de photos de l'IRE
www.flickr.com/photos/ibr-ire

Réalisation et production
Gamma, www.gramma.be